



**Contrat de ville
de
la Métropole Bordelaise**

**Convention Territoriale
Ville de TALENCE**

2015-2020

Vu la LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération de Bordeaux Métropole du 26 juin 2015 relative la convention cadre du contrat de ville de la Métropole 2015-2020,

Vu la délibération du conseil municipal de Talence du 9 Juillet 2015 relative à la convention cadre du contrat de ville 2015/2020 de la Métropole Bordelaise

Vu la décision du Conseil d'Administration de Domofrance

Vu la décision du Conseil d'Administration d'Aquitanis

Vu la décision du Conseil d'Administration de la Société Coligny

Vu la décision de Pole Emploi

L'État représenté par Monsieur Pierre DARTOUT, Préfet de la Gironde,

Bordeaux Métropole, représenté par Monsieur Alain JUPPE, Président,

Domofrance, représentée par Monsieur François CORNUZ, Directeur Général,

Aquitanis, représentée par Monsieur Bernard BLANC, Directeur Général,

Coligny, représentée par Monsieur Jean-Baptiste DESANLIS, Directeur Général

Pôle Emploi représenté par Monsieur Frédéric TOUBEAU, Directeur Régional

La Ville de Talence, représentée par Monsieur Alain CAZABONNE, Maire de Talence,

Conviennent ce qui suit :

Article 1 :

En cohérence avec la convention cadre du contrat de ville 2015/2020 de la Métropole Bordelaise , L'État, Bordeaux Métropole, DOMOFRANE, AQUITANIS, COLIGNY, POLE EMPLOI et la Ville de Talence s'engagent jusqu'au 31 décembre 2020 à mettre conjointement en œuvre le projet du quartier prioritaire et en veille de la commune de Talence décliné dans le présent document, intitulé « Contrat de Ville 2015/2020 de la Métropole Bordelaise - Convention territoriale de Talence ».

Article 2 :

La mise en œuvre du présent contrat fera l'objet d'un suivi annuel du projet d'ensemble mené sur le quartier concerné conformément aux objectifs affichés dans le document.

Le bilan sera présenté en comité de pilotage à l'ensemble des partenaires concernés.

Article 3 :

Le Préfet de la Gironde, le Président de Bordeaux Métropole, le Directeur Général de Domofrance, la Directeur Général d'Aquitanis, le Directeur Général de Coligny , le Directeur Régional de Pôle Emploi et le Maire de Talence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent contrat.

Fait à Bordeaux, le

L'État représenté par
Pierre DARTOUT, Préfet de Gironde

Bordeaux Métropole représentée par
Alain JUPPÉ, Président

La ville de Talence représentée par
Alain CAZABONNE ,Maire

Domofrance représentée par
François CORNUZ, Directeur Général

Aquitanis représentée par
Bernard BLANC, Directeur Général

Coligny représentée par
Jean-Baptiste DESANLIS,
Directeur Général



S.A. d'HLM
110, avenue de la Jallère
33042 BORDEAUX CEDEX
☎ 05 56 43 75 75
R.C.S. Bx B 458 204 963



Pôle Emploi représentée par
Frédéric TOUBEAU, Directeur Régional

Pôle emploi
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
Direction Régionale
TSA 90001 - 87 rue Nuyens
33056 BORDEAUX Cedex

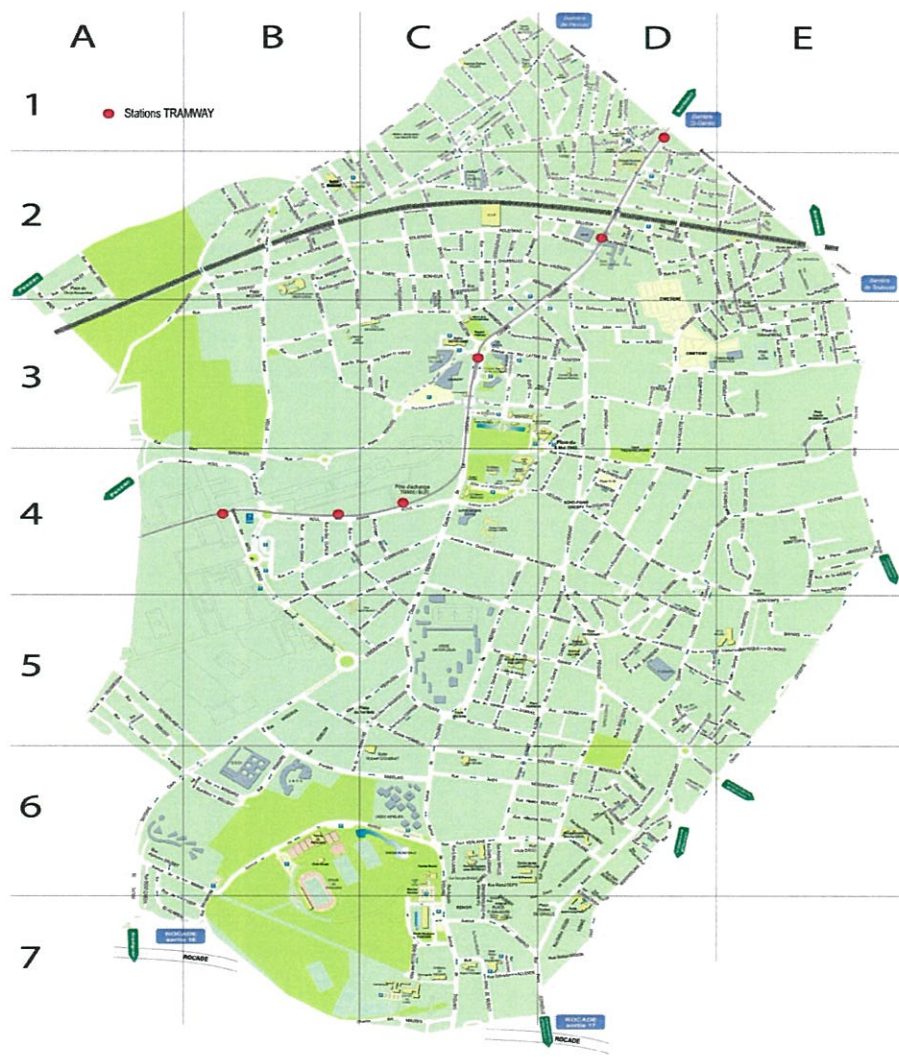
Table des matières

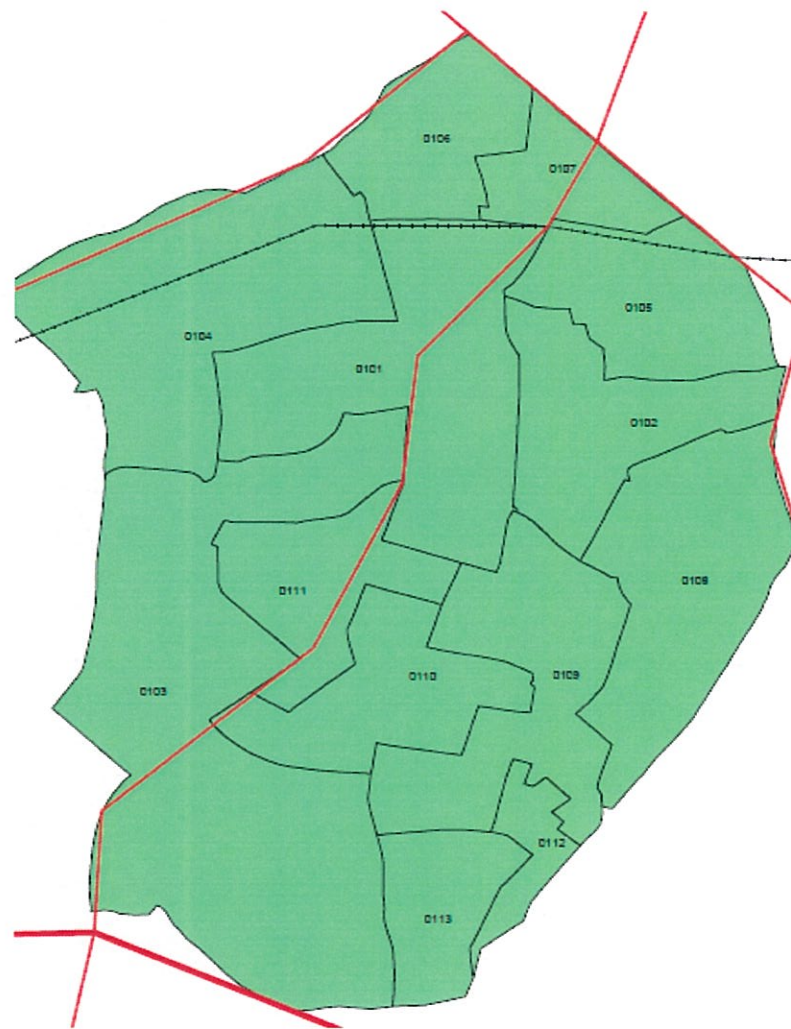
I. Présentation de la ville et de son quartier prioritaire : Thouars.....	5
1.1. Diagnostic et bilan du quartier prioritaire de Thouars et des actions conduites.....	5
2.Synthèse Quartier prioritaire de Thouars.....	18
2.1 Population.....	18
2.2 Formation/Emploi.....	18
2.3 Logement.....	18
2.4 Prestations sociales.....	19
2.5 Développement économique.....	19
2.6 Offre de soins et les structures de garde pour la petite enfance.....	19
.....	19
3. L'inscription du quartier de Thouars dans les dynamiques territoriales.....	20
3.1. Rappel du contenu du projet conventionné.....	21
3.2. Avancées et réalisations du projet.....	22
4. Retour sur les éléments d'appréciation des transformations urbaines et sociales du quartier.....	24
4.1. Les apports du PRU.....	24
4.2. Les limites du PRU.....	29
4.3 – Le quartiers et ses enjeux.....	30
5. Les perspectives et enjeux pour la suite.....	30
5.1. Tableau récapitulatif des forces et faiblesses, et perspectives pour le quartier de Thouars.....	30
5.2. Les questionnements et ou enjeux identifiés.....	32
6. Les territoires de veille et les lieux vécus.....	34
6.1. Les territoires de veille	34
6.2. Les lieux vécus.....	34
II. Rappel des orientations métropolitaines de la convention cadre.....	36
Orientation stratégique n° 1 : Renforcer la complémentarité de la chaîne d'acteurs à l'échelle métropolitaine.....	36
Orientation stratégique n° 2 : Mieux repérer et mieux accueillir les publics des quartiers dans les structures emploi et développer l'accompagnement personnalisé notamment pour les jeunes et les femmes.....	36
Orientation stratégique n° 3 : Accompagner l'expérimentation d'un développement économique territorialisé.....	36
Orientation stratégique n° 4 : Dans le cadre de leur politique ressources humaines, les employeurs publics s'engagent à porter une attention particulière aux habitants des quartiers prioritaires.....	36
Orientation stratégique n° 5 : Favoriser l'activité dans les quartiers prioritaires, notamment à travers la poursuite de la zone franche urbaine, désormais « territoire entrepreneur ».....	36

Orientation stratégique n° 6 : Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par les résidents des quartiers prioritaires.....	36
Orientation stratégique n° 7 : Favoriser l'inclusion numérique.....	36
Orientation stratégique n° 8 : Développer l'orientation et la formation pour favoriser l'insertion économique.....	36
Orientation stratégique n° 9 : Œuvrer pour la réussite éducative en collaboration avec les familles et l'ensemble des partenaires. .	36
Orientation stratégique n°10 : Améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport pour les habitants	36
Orientation stratégique n°11 : Réduire les inégalités en matière de santé en améliorant l'accès aux droits, aux soins et à la prévention.....	36
Orientation stratégique n°12 : Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance	36
Orientation stratégique n°13 : Répondre aux enjeux du vieillissement dans les quartiers politique de la ville	36
Orientation stratégique n°14 : Poursuivre et pérenniser la rénovation urbaine des quartiers et lancer les nouvelles opérations de renouvellement urbain	36
Orientation stratégique n°15 : Accompagner qualitativement le renouvellement urbain des quartiers pour une meilleure attractivité	36
Orientation stratégique n°16 : Faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie.....	36
Orientation stratégique n°17 : Favoriser la mixité sociale dans le cadre du travail global engagé par la métropole sur le peuplement	36
Orientation stratégique n°18 : Désenclaver les quartiers politique de la ville	36
Orientation stratégique n°19 : Promouvoir une éthique républicaine et développer des pratiques citoyennes dans l'ensemble des dispositifs publics et des interventions associatives déployés sur les territoires prioritaires.....	36
Orientation stratégique n°20 : Renforcer l'accès aux droits, lutter contre les discriminations et contre les inégalités femmes/hommes, pour redonner confiance dans la valeur « égalité » et promouvoir « l'art de vivre ensemble ».	36
III. Enjeux, objectifs et plans d'actions	38
3.1. Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité.....	38
3.2. Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale	48
3.3. Poursuivre/favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants.....	58
3.4. Favoriser la citoyenneté.....	65
IV. Pilotage et suivi de la convention territoriale.....	70
4.1. Gouvernance.....	70
4.2. Conseil citoyen.....	71
4.3. Suivi et évaluation.....	71

PREMIERE PARTIE

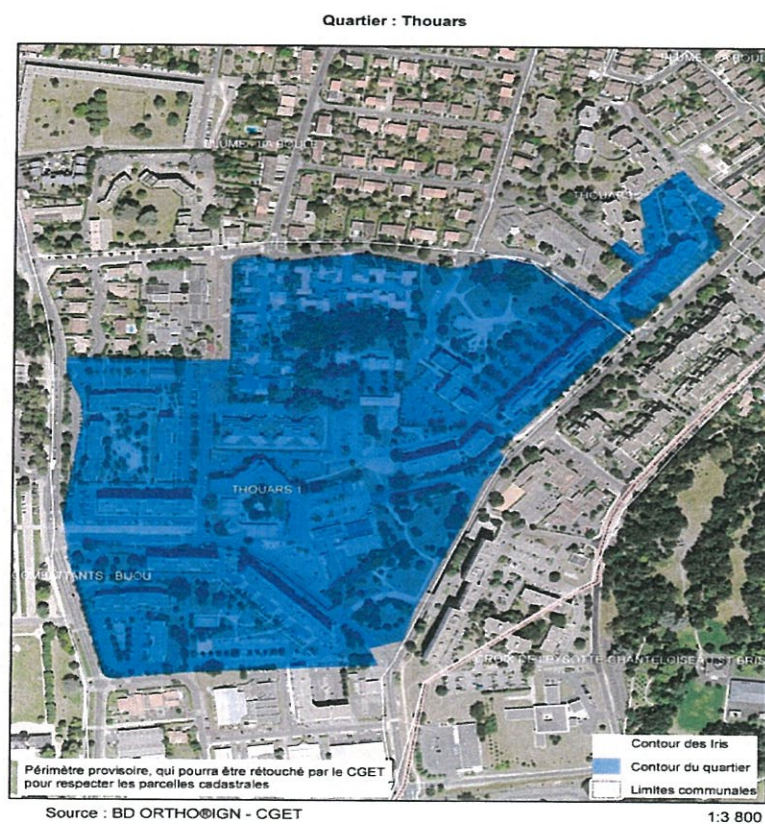
LA VILLE DE TALENCE ET SON QUARTIER PRIORITAIRE THOUARS





I. Présentation de la ville et de son quartier prioritaire : Thouars

1.1. Diagnostic et bilan du quartier prioritaire de Thouars et des actions conduites



Intersection des quartiers prioritaires et des Iris
Au moins 5% du quartier prioritaire est en intersection avec cette liste d'IRIS

Nom du Quartier Prioritaire	Numéro Quartier Prioritaire	Numéro de l'IRIS	Libellé de l'IRIS	Part de la surface du quartier prioritaire dans l'IRIS
TALENCE - Thouars	Z0295	335220112	Thouars 2	5.9%
	Z0295	335220113	Thouars 1	94.1%

Lecture : 5.9% du Quartier Prioritaire Z0295 est contenu dans l'IRIS 335220112 Thouars 2 .

Nombre d'habitants

IRIS	#	Femme	Homme	Total
101 Poste-Mairie		2577	2326	4903
102 La Fauvette		1998	1711	3709
103 Combattants-Bijou		1392	1712	3104
104 Médoquine-Haut-Brion		2019	1960	3979
105 Cauderes		1853	1490	3343
106 E. Zola		1732	1627	3359
107 Saint-Genès		1314	1072	2386
108 Peylanne-Leysotte		2011	1719	3730
109 Plume-La-Poule		1890	1749	3639
110 Mégret		959	760	1719
111 Lycée		1155	1014	2169
112 Thouars 2	Z0295	935	840	1775
113 Thouars 1	Z0295	1576	1372	2948
Commune de Talence		21 411	19 352	40 763
EPCI : Bordeaux Métropole		379 967	340 082	720 049

: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec l'IRIS.

Les chiffres de population correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire concerné : population des résidences principales (ou population des ménages), personnes vivant en communauté, population des habitations mobiles, sans-abris et marinières rattachés au territoire. Données INSEE 2011

Population par tranche d'âge et par sexe

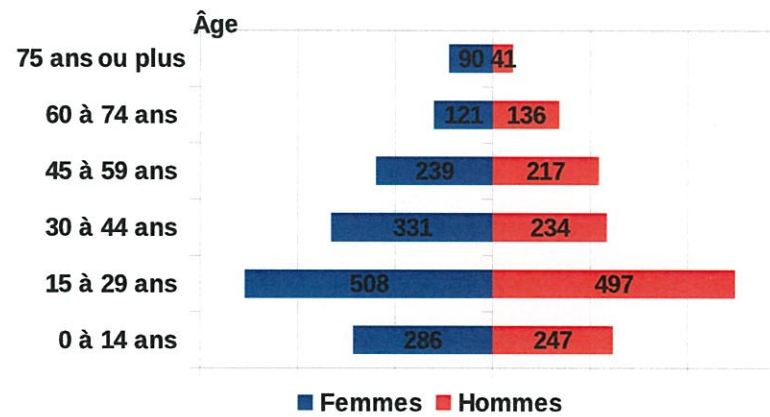
IRIS	#	0 à 14 ans		15 à 29 ans		30 à 44 ans		45 à 59 ans		60 à 74 ans		75 ans ou plus	
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Poste-Mairie		272	327	1043	994	441	408	324	248	277	221	222	128
La Fauvette		214	240	684	699	328	240	295	237	213	115	262	104
Combattants-Bijou		119	63	904	1281	139	159	89	89	94	64	48	58
Médoquine-Haut-Brion		236	228	849	932	329	361	281	198	149	154	176	87
Cauderes		256	223	561	355	306	344	241	163	258	232	231	84
E. Zola		279	288	401	390	361	381	299	255	203	223	189	90
Saint-Genes		132	128	422	350	209	225	236	196	155	115	160	57
Peylanne-Leysotte		210	255	465	527	344	299	357	334	361	204	273	99
Plume-La-Poule		181	246	563	544	563	307	354	317	286	199	195	134
Mégret		86	91	388	330	138	122	165	132	109	55	72	30
Lycée		148	156	378	352	194	180	165	163	126	107	144	55
Thouars 2	Z0295	111	161	254	256	197	167	205	162	101	74	66	20
Thouars 1	Z0295	286	247	508	497	331	234	239	217	121	136	90	41
Commune de Talence		2 531	2 654	7 421	7 505	3 627	3 503	3 252	2 800	2 452	1 902	2 128	989
EPCI : CU de Bordeaux		55 386	58 389	90 504	85 913	72 668	71 708	72 644	63 789	48 806	39 844	39 760	21 150

: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec l'IRIS.

Les chiffres de population correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire concerné : population des résidences principales (ou population des ménages), personnes vivant en communauté, population des habitations mobiles, sans-abris et marinières rattachés au territoire. Données INSEE 2011

Quartier prioritaire

Thouars 1



Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles*

IRIS	#	Part des familles monoparentales (en %)
Poste-Mairie		19,6
La Fauvette		17,3
Combattants-Bijou		16,4
Médoquine-Haut-Brion		15,1
Cauderes		11,6
E. Zola		17,6
Saint-Genès		14,9
Peylanne-Leysotte		12,5
Plume-La-Poule		16,6
Mégret		28,4
Lycée		29,2
Thouars 2	Z0295	29,6
Thouars 1	Z0295	31,4
Commune de Talence		18,8
EPCI : CU de Bordeaux		17,2

: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec l'IRIS.

* Cet indicateur rapporte l'effectif de familles monoparentales à l'ensemble des familles
Lecture : En 2011, la commune de Talence compte 18.8% de familles monoparentales

Taux de chômage (au sens du recensement) par sexe

IRIS	#	Nombre de chômeurs femmes (15-64ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre de chômeurs hommes (15-64ans)	Taux Hommes (en %)
Poste-Mairie		140	12.9	179	15.9
La Fauvette		95	10.0	125	14.6
Combattants-Bijou		89	24.4	50	13.3
Médoquine-Haut-Brion		80	9.2	85	9.0
Cauderes		53	7.0	50	6.5
E. Zola		127	14.9	92	10.8
Saint-Genès		59	8.9	77	12.9
Peylanne-Leysotte		78	8.5	95	11.6
Plume-La-Poule		76	8.6	113	13.0
Mégret		73	18.5	60	15.5
Lycée		58	10.4	86	15.2
Thouars 2	Z0295	84	17.9	76	16.5
Thouars 1	Z0295	131	18.9	126	19.1
Commune de Talence		1144	12.1	1215	13.1
EPCI : CU de Bordeaux		21298	12.2	20668	11.8

: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec l'IRIS.

Lecture : En 2010, 12.1% des femmes de 15 à 64 ans de la commune de Talence présentes sur le marché du travail sont à la recherche d'un emploi (au sens du recensement)

Lecture : En 2010, 13.1% des hommes de 15 à 64 ans de la commune de Talence présents sur le marché du travail sont à la recherche d'un emploi (au sens du recensement)

Indice de chômage (catégories A,B,C) par sexe

IRIS	#	Nombre de demandeuses d'emploi femmes (A,B,C)	Indice Femmes (en %)	Nombre de demandeurs d'emploi hommes (A,B,C)	Indice Hommes (en %)
Poste-Mairie		207	19.1	188	16.8
La Fauvette		134	14.1	127	14.8
Combattants-Bijou		58	15.9	64	17.0
Médoquine-Haut-Brion		126	14.5	126	13.3
Cauderes		94	12.3	112	14.3
E. Zola		114	13.3	146	17.2
Saint-Genès		107	16.3	94	15.8
Peylanne-Leysotte		120	13.1	119	14.5
Plume-La-Poule		155	17.6	161	18.5
Mégret		101	25.6	121	31.2
Lycée		104	18.5	106	18.7
Thouars 2	Z0295	96	20.4	97	21.2
Thouars 1	Z0295	197	28.4	213	32.2
Commune de Talence		1613	17.1	1674	18.0
EPCI : CU de Bordeaux					

: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec l'IRIS.

Lecture : En 2010, 17.1% des femmes de 15 à 64 ans de la commune de Talence présentes sur le marché du travail sont demandeuses d'emploi catégories A, B ou C (pôle emploi)

Lecture : En 2010, 18.0% des hommes de 15 à 64 ans de la commune de Talence présents sur le marché du travail sont demandeurs d'emploi catégories A, B ou C (pôle emploi)

Part des salariés occupant un emploi à temps partiel par sexe

IRIS	#	Nombre de femmes salariées à temps partiel	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes salariés à temps partiel	Part Hommes (en %)
Poste-Mairie		242	27.7	110	12.9
La Fauvette		150	18.6	63	9.7
Combattants-Bijou		111	41.6	59	19.7
Médoquine-Haut-Brion		178	23.7	104	13.6
Cauderes		185	29.0	59	9.4
E. Zola		199	30.2	50	8.0
Saint-Genès		129	23.3	45	10.1
Peylanne-Leysotte		186	23.4	53	8.5
Plume-La-Poule		190	25.6	76	10.8
Mégret		77	25.3	44	14.7
Lycée		113	23.2	55	12.2
Thouars 2	Z0295	70	19.1	27	7.8
Thouars 1	Z0295	194	36.0	79	16.7
Commune de Talence		2023	26.0	824	11.5
EPCI : CU de Bordeaux		36297	25.5	11480	8.5

: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec l'IRIS.

Lecture : En 2010, 26.0% des femmes salariées vivant dans la commune de Talence sont en emploi à temps partiel

Lecture : En 2010, 11.5% des hommes salariés vivant dans la commune de Talence sont en emploi à temps partiel

Part des salariés étrangers par sexe

IRIS	#	Nombre de femmes salariées étrangères	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes salariés étrangers	Part Hommes (en %)
Poste-Mairie		111	10.3	141	13.8
La Fauvette		84	10.6	127	15.5
Combattants-Bijou	
Médoquine-Haut-Brion		89	11.3	110	14.2
Cauderes		77	10.6	77	10.6
E. Zola		90	12.6	84	11.8
Saint-Genès		58	10.0	76	13.9
Peylanne-Leysotte		84	10.8	95	13.1
Plume-La-Poule		95	12.9	88	11.9
Mégret		55	12.0	72	14.6
Lycée		43	10.2	76	16.8
Thouars 2	Z0295	58	14.1	70	17.2
Thouars 1	Z0295	103	16.9	181	25.9
Commune de Talence		1015	12.0	1338	15.5
EPCI : CU de Bordeaux	

: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec l'IRIS.

Lecture : En 2010, 12.0% des femmes salariées vivant dans la commune de Talence sont étrangers

Lecture : En 2010, 15.5% des hommes salariés vivant dans la commune de Talence sont étrangers

Part des non diplômés par sexe

IRIS	#	Nombre de femmes non diplômées	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes non diplômés	Part Hommes (en %)
Poste-Mairie		172	13.3	100	12.2
La Fauvette		88	6.9	52	6.3
Combattants-Bijou		27	2,1	9	1.1
Médoquine-Haut-Brion		80	6.3	64	7.8
Cauderes		64	5.0	55	6.7
E. Zola		114	9.0	42	5.0
Saint-Genès		88	6.9	31	3.8
Peylanne-Leysotte		107	8.4	83	10.1
Plume-La-Poule		93	7.3	75	9.0
Mégret		54	4.3	55	6.7
Lycée		106	8.4	59	7.1
Thouars 2	Z0295	57	4.5	35	4.2
Thouars 1	Z0295	220	17.4	164	19.9
Commune de Talence		1269	9.3	826	7.2
EPCI : CU de Bordeaux		37006	13.7	30021	12.8

: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec l'IRIS.

Lecture : En 2011, 9.3% des femmes de 15 ans ou plus ayant achevé leur scolarité et vivant dans la commune de Talence sont sans diplôme.

Lecture : En 2011, 7.2% des hommes de 15 ans ou plus ayant achevé leur scolarité et vivant dans la commune de Talence sont sans diplôme

Part des hauts niveaux de formation par sexe

IRIS	#	Nombre de femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	Part Hommes (en %)
Poste-Mairie		402	12.3	535	14.5
La Fauvette		326	9.9	304	8.2
Combattants-Bijou		94	2.9	121	3.3
Médoquine-Haut-Brion		339	10.3	398	10.8
Cauderes		373	11.4	383	10.4
E. Zola		361	11.0	374	10.1
Saint-Genès		198	6.0	246	6.6
Peylanne-Leysotte		303	9.2	363	9.8
Plume-La-Poule		387	11.8	415	11.2
Mégret		129	3.9	153	4.1
Lycée		178	5.4	141	3.8
Thouars 2	Z0295	86	2.6	129	3.5
Thouars 1	Z0295	103	3.1	141	3.8
Commune de Talence		3278	24.2	3702	32.2
EPCI : CU de Bordeaux		30021	18.4	51129	21.8

: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec l'IRIS.

Lecture : En 2011, 24.2% des femmes de 15 ans ou plus ayant achevé leur scolarité et vivant dans la commune de Talence sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long.

Lecture : En 2011, 32.2% des hommes de 15 ans ou plus ayant achevé leur scolarité et vivant dans la commune de Talence titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long.

Part des bénéficiaires de la CMU-C par sexe (moins 720 euros par mois de ressources)

IRIS	#	Nombre de femmes bénéficiaires CMU-C	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes bénéficiaires CMU-C	Part Hommes (en %)
Poste-Mairie		121	8,4	115	7,3
La Fauvette		44	4,6	50	3,8
Combattants-Bijou		43	9,4	54	9,5
Médoquine-Haut-Brion		77	5,00	54	6,9
Cauderes		32	2,2	21	3,1
E. Zola		41	4,2	43	3,8
Saint-Genès		24	4,0	28	3,0
Peylanne-Leysotte		55	4,00	42	4,4
Plume-La-Poule		66	5,2	56	6,0
Mégret		126	12,1	85	16,4
Lycée		49	7,9	49	7,5
Thouars 2	Z0295	89	11,6	75	12,0
Thouars 1	Z0295	310	19,7	222	24,4
Commune de Talence		1077	7,5	894	8,2
EPCI : CU de Bordeaux					

: Cette colonne indique si le quartier prioritaire est en intersection (à au moins 5 %) avec l'IRIS.

Lecture : En 2013, 4,3% des femmes allocataires Cnam vivant dans la commune de Talence sont bénéficiaires de la CMU-C.

Lecture : En 2013, 3,6% des hommes allocataires Cnam vivant dans la commune de Talence sont bénéficiaires de la CMU-C.

2.Synthèse Quartier prioritaire de Thouars

2.1 Population

Environ 3000 habitants

dont 34% ont entre 15 et 29 ans

18% ont entre 0 et 14 ans

19% ont entre 30 et 44 ans

soit une population jeune 52% ont moins de 30 ans

31% de familles monoparentales

2.2 Formation/Emploi

Un taux de chômage proche des 20%

25,9 % des hommes salariés sont étrangers

19,9 % des hommes sont non diplômés (3* plus que sur le reste du territoire communal

2.3 Logement

Une part de logements HLM supérieure à 80%

Une part de logements vacants inférieure à 5%.

Une part de logements en location comprise entre 75 et 85%.

2.4 Prestations sociales

Une part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué au moins à 50% de prestations sociales comprise entre 30 et 35%.

Une part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales comprise entre 15 et 20%.

Une part d'allocataires CAF percevant le RSA comprise entre 25 et 30%.

Une part d'allocataires CAF percevant le RSA socle comprise entre 15 et 20%.

Une part d'allocataires CAF percevant une allocation logement supérieure à 80%.

Une part d'allocataires CAF percevant les aides personnelles au logement comprise entre 60 et 70%.

532 personnes bénéficient de la CMUC

Environ 600 personnes ont des revenus constitués à 100% de prestations sociales

2.5 Développement économique

Environ 15 entreprises sur le quartier prioritaire (hors ZA de Thouars).

Une part de créations d'entreprises comprise entre 25 et 30%.

2.6 Offre de soins et les structures de garde pour la petite enfance

Nombre de médecins généralistes : 1.

Une structure de garde pour la petite enfance

3. L'inscription du quartier de Thouars dans les dynamiques territoriales

Situé au sud-ouest de la ville de Bordeaux, la **Ville de Talence** comptait **40763** habitants en 2011¹ et 23 % de logements sociaux .

Le **quartier de Thouars** est l'entrée de ville pour l'agglomération de Bordeaux depuis la rocade. Il bénéficie **d'atouts du fait de sa localisation** : proximité de l'université, de commerces et de grands équipements (parc de Thouars, stade, piscine olympique). De plus, il profite de la qualité de l'image de l'habitat privé environnant (copropriétés, maisons individuelles, résidences étudiantes).

Le **quartier de Thouars** regroupait, en 2011, 4722 personnes³ qui représentaient **11,60% de la population communale** et **2976 logements** dont **1982 logements sociaux** (propriétés des bailleurs Aquitanis, Domofrance, Gironde Habitat, Coligny, Ciliopée), soit 51,7%⁴ des logements sociaux de la ville.

Quartier à l'urbanisme de dalle inachevé et peu lisible, le secteur s'inscrit dans un tissu environnant de type pavillonnaire. Il se caractérise par la forte présence des axes routiers.

Au-delà des formes urbaines, le quartier présente des indicateurs sociaux synonymes de fragilité. En 1999, on comptait sur la ZUS de Thouars 21.3% de chômage chez les 15-64 ans et 41.0% chez les moins de 25 ans. En outre, on dénombrait la même année 27,% de ménages monoparentaux et 18.2% de jeunes non diplômés⁵

Face à ces constats, la ville s'est inscrite dans une démarche de politique de la ville à travers la mise en œuvre d'un contrat de ville entre 2000 et 2006 et d'un CUCS entre 2007 et 2009 ainsi qu'un avenant en 2012-2014. Le quartier de Thouars était classé comme Zone Urbaine Sensible très prioritaire (catégorie 1) Aujourd'hui, le quartier de Thouars est retenu au titre des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans le nouveau contrat de ville de Bordeaux Métropole.

La réhabilitation du parc locatif a été largement engagée en amont du projet de rénovation urbaine et plusieurs copropriétés font l'objet d'une OPAH ce qui explique que la dimension logement soit peu traitée dans le projet.

De plus, depuis 2001, un certain nombre d'aménagements ont déjà été réalisés par la ville à Thouars, précédemment ou dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine. C'est notamment le cas de l'aménagement de l'esplanade et de la place Gauguin, de la réhabilitation du château de Thouars, de l'équipement Le Dôme, et du stade nautique ainsi que de l'entretien du bois de Thouars.

Zoom sur la part des ménages propriétaires en 2010

Au sein de la CUB, le taux de propriétaires est de 45.1%. Le quartier de Thouars se singularise par une forte dichotomie entre des espaces où le taux de propriétaires est extrêmement bas (inférieur à 19%), et des espaces où le taux de propriétaires est, au contraire, très élevé (supérieur à 63%). Cette dichotomie s'explique par la cohabitation d'immeubles de logements sociaux et d'immeubles en copropriété au sein du quartier, mais elle démontre également une localisation bien spécifique de l'habitat privé en coeur et aux franges du quartier.

3.1. Rappel du contenu du projet conventionné

En réflexion depuis 2002, le projet de Thouars a été lancé en 2008, concomitamment à une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) portant sur la rénovation d'environ 300 logements au sein de trois copropriétés. Cette opération sur l'habitat privé a représenté la première intervention marquante sur le quartier de Thouars.

L'opération isolée de Talence Thouars, contractualisée avec l'ANRU et ses partenaires à travers un protocole d'intervention sur le projet urbain (valant convention locale) signé le 26 septembre 2008 (et 1 avenant signé le 26 février 2013), s'est construite autour de 4 axes majeurs :

- le logements,
- l'aménagement urbain
- les équipements (publics et privés)
- l'ingénierie

Le projet de rénovation urbain retenu (pour près de 40 M € d'investissement TTC) prévoyait notamment (d'après l'avenant n°1, 26 février 2013) :

- En termes d'aménagements :

En phase 1, l'aménagement de l'Avenue Thouars, de l'Avenue Rimbaud, de l'esplanade de Thouars et de la Place Gauguin

En phase 2 l'aménagement et la pacification de la circulation au coeur du quartier par le débranchement de l'axe de transit majeur

Nord/Sud Racine-Proudhon Corneille, par la suppression des tunnels et passerelles marqueurs de l'urbanisme de dalle, par la mise à niveau de tous les espaces publics, avec créations de places ouvertes et d'un jardin public.

- **Le centre commercial : l'ancien centre a été détruit et le nouveau, en construction,** sera organisé autour d'une rue et intégrera des commerces de proximité en RDC et des bureaux et logements aux étages. Il jouxtera un nouveau jardin public.
- **La réhabilitation de logements :** Au delà des 456 logements inscrits dans la convention Anru (résidences Phèdre, Bérénice et Monségur appartenant à Aquitanis et Coligny), la démarche de renouvellement a touché 1 200 logements qui ont été réhabilités (soit 50% du parc du quartier) et près de 1 500 logements qui ont connu une opération de rénovation des espaces extérieurs.
- **En termes d'équipements :**

La création du « Dôme » (2000m²)

La rénovation des écoles du quartier qui seront rétrocédées par Bordeaux Métropole à la ville de Talence. Les 4 groupes scolaires du quartier font partie de ce programme.

3.2. Avancées et réalisations du projet

La réalisation du projet a commencé par les franges (voiries et équipements), plus faciles à maîtriser en termes de foncier.

Fin 2014, l'avancement du projet était le suivant (d'après l'avenant n°1 en date du 26/02/2013) :

- **les logements :** 100% du projet a été réalisé (456 logements réhabilités). Cela a entraîné des travaux de différents niveaux pour de nombreux autres logements puisque fin 2014 1200 ont été réhabilités et 1500 logements ont connu des aménagements d'espaces extérieurs. L'ambition des réhabilitations est variable selon les patrimoines, mais a permis systématiquement d'améliorer le reste à charge des occupants par une baisse des charges ; la pérennité des travaux sur le moyen-long terme reste cependant à examiner.
- **L'aménagement urbain : 100% des travaux prévus pour** l'avenue de Thouars, une partie de l'Avenue Rimbaud, l'Esplanade de Thouars et sur la Place Gauguin ont été réalisés ;
- **Les travaux du cœur de quartier en sont à la moitié** et se termineront par la démolition de la dernière passerelle et la création du jardin public au cœur du quartier avec la suppression du tunnel de l'avenue Racine.
- **Les équipements : le centre commercial et le Dôme**

- **le centre commercial** : l'ancien centre a été démoli laissant la place à la possibilité d'aménagement d'un nouveau cœur de quartier de 3hectares. La mise à niveau du sol (+2 à 3 mètres) a été effectuée et offre un ensemble foncier qui permet de restructurer le cœur de quartier en créant de nouvelles voiries, un nouveau centre commercial, un nouveau jardin public, tous au cœur du quartier tandis que, avant, l'ensemble « tournait le dos » au quartier.
- **Le Dôme**, espace municipal de proximité citoyen s' inscrit dans le projet de renouvellement urbain a été inauguré en septembre 2012. Cet équipement comprend, en autres, des services municipaux (une médiathèque, la Maison des Droits de l'Homme et du Citoyen et le service cohésion sociale et territoriale), les permanences du Pôle Territorial de Solidarités des Graves (circonscription de Talence) du CCAS ou d'associations telles que le centre d'animation jeunesse et le centre social Mixcité. Il accueille également de nombreux espaces communs (salle polyvalente, salle informatique, cuisine, etc.) qui facilitent l'échange entre professionnels, habitants et utilisateurs.

Les travaux de voirie et l'implantation du Dôme ont permis une plus grande attractivité aux abords du quartier qui voit sa fréquentation augmenter (notamment par les habitants du reste de la commune) : usage de la médiathèque par des enfants et écoles d'autres secteurs de la ville, animations et activités dépassant le périmètre du quartier, réalité de la mixité des publics qui se croisent dans le hall et les lieux d'accueil de cet équipement...

Si le Dôme paraît porteur d'une réelle dynamique pour ce secteur de la ville, et permet une offre de services améliorée pour les habitants du quartier, il est situé en bordure du quartier, entre le bois et l'avenue de Thouars ; le cœur du quartier d'habitat social peine encore à attirer. Les aménagements d'espace public, en particulier sur le cœur de Thouars avec la reprise des voiries structurantes et les travaux sur la dalle et le centre commercial illustrent un renouveau qui pointe ; à ce stade du chantier , le cœur du quartier est encore une promesse que l'on traverse plus qu'on y vit . Pour les habitants du site, la période de chantiers ajoute un certain nombre de contraintes (cheminements, transferts des commerces, stationnement...) qui ne sont pas encore compensés par la qualité d'aménagement attendue à terme. La Ville de Talence est cependant très attentive, avec Domofrance pour le centre commercial, à gérer au mieux cette phase transitoire particulièrement sensible : implantation et animation de la place à l'angle des rues Chateaubriand et Rimbaud (commerces transférés, implantation de la maison du projet : Point Infos Thouars).

4. Retour sur les éléments d'appréciation des transformations urbaines et sociales

du quartier

Au-delà des éléments statistiques et factuels présentés dans la partie précédente, les impacts du PRU ont été appréciés au regard des visites de quartier, ainsi que des entretiens réalisés sur site.

4.1. Les apports du PRU

L'ensemble des partenaires interviewés a fait part des apports du PRU pour le quartier de Thouars, et des attentes formulées pour l'achèvement du programme. Les phrases clés reportées ci-dessous permettent d'illustrer cette appréciation globale :

« Un quartier inachevé qui n'a pas connu d'âge d'or »

« La prise en compte de l'avis des habitants et la mise en œuvre des volontés collectives permettra la réappropriation de l'espace public »

L'aménagement en coeur de quartier n'ayant pas encore abouti, il semble difficile d'évaluer dès à présent tous les apports du PRU au quartier de Thouars. Toutefois, on peut d'ores et déjà constater quelques effets bénéfiques : la réhabilitation de 1200 logements au total (hors PRU), la requalification d'une partie des voiries, ainsi que le travail sur les équipements, et surtout la mise en place de nouveaux modes de travail (mode projet, réunions techniques, réunions informelles) et le développement de partenariats (GUP, peuplement/attributions).

De l'avis de tous, le quartier de Thouars se singularise par son attractivité due à la proximité du bois, du marché et des équipements collectifs (Dôme et piscine municipale). Les premières actions entreprises sur ces équipements collectifs, et plus particulièrement la création du Dôme, participent à l'ouverture du quartier vers le reste de la ville. La fréquentation de la médiathèque, qui a triplé depuis son déplacement au sein du Dôme, témoigne de l'attractivité des équipements situés avenue de Thouars, à proximité du quartier. Toutefois, si ces équipements renforcent le lien entre les habitants de Thouars et ceux du reste de la ville, ils ne parviennent pas encore à attirer suffisamment de visiteurs extérieurs au sein même du quartier (faute de commerces et services attractifs), et ne favorisent pas non plus la mobilité des habitants du quartier vers le reste de l'agglomération bordelaise.

La **requalification de la rue Arthur Rimbaud et de l'avenue de Thouars** (où sont situés les équipements) permet une plus grande perméabilité entre le quartier, les équipements (Dôme, piscine municipale) et le bois de Thouars, et constitue une amorce de désenclavement du quartier.

La **rénovation de 1200 logements** au total, bien que n'étant pas financée à travers le PRU, est directement liée au projet, profitant de son effet d'entraînement, et représente certainement l'amélioration la plus perceptible dans le quartier.

Photographie aérienne du quartier avec en rouge, le Dôme (Google earth)



Toutefois, le véritable changement attendu est la **reconfiguration de l'espace public** (avec nivellement et restructuration viaire) et la **requalification commerciale du cœur de quartier**.

La reconfiguration de la circulation à grande échelle, en entrée d'agglomération (depuis la rocade vers le centre de Bordeaux), devrait permettre la pacification de la circulation au sein du quartier. En effet, la voirie actuelle, censée être déclassée depuis longtemps, continue à être un axe de transit. Son délestage sur les bordures du quartier dépend notamment de la création d'un nouvel axe.

La requalification commerciale du cœur de quartier, initiée dès 1993 par l'achat de certains commerces par la ville, constitue également en enjeu fort pour le renouveau du quartier. Démoli au 2/3 en novembre 2013, la requalification de l'espace central n'avait pas encore commencé faute de maîtrise foncière par la ville.

En complément du projet d'aménagement, la reconfiguration des barres de logements avec retournement sur l'espace public en cœur d'îlot, est en cours de négociation avec les bailleurs : la résidence Lorenzaccio (Domofrance) devrait être « retournée », la copropriété Acapulco fait l'objet d'un atelier urbain.

En termes **partenarial**, et grâce à un portage politique fort, le PRU a permis :

- **Au sein du Dôme** : l'implantation des services municipaux (une médiathèque, la MDHC (Maison des Droits de l'Homme et du Citoyen) et le service cohésion sociale et territoriale), les permanences du Pôle Territorial de Solidarités des Graves (circonscription de Talence) ou d'associations telles que le centre d'animation jeunesse et le centre social Mixcité dans des locaux partagés facilite le partenariat entre professionnels. De plus, l'équipement, de par son rôle de proximité, facilite le lien avec certains publics qui ne fréquentent pas habituellement ce type de structure. Enfin, il permet le brassage entre habitants du quartier et habitants de la ville.
- **Avec les habitants** : en vue de favoriser l'appropriation des lieux par les habitants, la Ville de Talence a confié la gestion et l'entretien des espaces publics du quartier à deux associations d'insertion : « réagir » (une centaine de participants) et « au travail ». De plus, un groupe de travail réunissant tous les acteurs de la participation a été créé afin de réunir les partenaires habituels (centre social, service culturel, service cohésion sociale, associations, Dôme) autour d'un même projet, et de focaliser l'attention sur des points particuliers : le jardin, le mobilier urbain et le suivi du chantier.
- **Au sein de la Ville de Talence** : une organisation interne transversale en mode projet s'est mise en place autour du chef de projet, animateur du partenariat, et dans un fonctionnement de mobilisation pragmatique des services et des partenaires autour de sujets concrets (ex. : conception de l'équipement du Dôme, travail sur l'aménagement du cœur de quartier). Par ailleurs, l'organisation de réunions avec l'ensemble des techniciens chaque semaine permet de faire remonter les problèmes rencontrés. En outre, un agent a été recruté par la ville afin de s'assurer du bon fonctionnement du quartier ; il parcourt le site tous les jours et

possède un bureau accessible aux habitants qui auraient des questions.

- **Avec la CUB** (aujourd'hui Bordeaux Métropole): au démarrage du projet, aucun engagement concret n'avait été pris de la part de la CUB pour le quartier de Thouars au titre de la géographie prioritaire ; la CUB n'était donc pas signataire de la convention de 2008. Depuis, à travers la signature de protocoles puis d'avenants, le site a été intégré dans les priorités de la CUB. Cette dernière a ainsi participé au financement des études urbaines, à la maîtrise d'ouvrage (la Ville restant pilote de projet), et au financement massif du cœur de quartier. En phase de mise en œuvre, la direction territoriale CUB chargée des aménagements a développé un très bon partenariat, dans un rôle clair d'ingénierie opérationnelle mais sans implication dans le pilotage stratégique.
- **Avec les bailleurs** : Un fort partenariat s'est mis en place entre la ville et les bailleurs du point de vue de la GUP et des politiques d'attributions.

Des groupes de travail informels « **GUP** » (pas d'ordre du jour, pas de compte-rendu, pas d'engagement écrit) ont été mis en place dans le but d'acculturer progressivement les participants, de les amener à échanger librement et à partager des réflexes de travail. Cette méthode a permis un véritable apaisement des échanges stratégiques Ville-bailleurs. De nombreuses actions sont ainsi menées en concertation avec les bailleurs : mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable (tri), organisation de manifestations (fêtes de voisins), concertation des habitants... En outre, une convention GUP existe mais n'a pas été signée par tous les bailleurs.

Du point de vue du **peuplement**, les bailleurs ont un rôle réel mais informel par leur présence au sein des copropriétés. Ils informent la ville des ventes et locations, et effectuent un repérage des ménages potentiellement fragiles pouvant nécessiter un accompagnement.

En ce qui concerne les **attributions**, il n'existe pas de politique formalisée entre la ville et les bailleurs, mais la Ville relève une amélioration de la gestion locative et sociale, notamment grâce à une meilleure prise en charge des locataires depuis quelques années.

Enfin, des moyens d'ingénierie supplémentaires ont été mis en place en interne chez les bailleurs. Coligny s'est par exemple doté d'un agent de médiation.

Le **suivi du projet** est assuré de deux manières : par l'observation (tous les 15 jours, le chef de projet effectue une visite de site, et tous les jours, l'agent de la mairie installé sur site vérifie le bon fonctionnement du quartier), et par le suivi du nombre de plaintes. En novembre 2013, aucune plainte n'avait été enregistrée.

En outre, de **nombreuses mesures pour favoriser l'accès à l'emploi** ont été prises dans le quartier de Thouars. Outre les associations d'insertion qui entretiennent le quartier, ce dernier est doté de plusieurs structures :

- Un annexe du service municipal de l'emploi qui accueille deux agents municipaux à temps complet et les permanences du PLIE et de la Mission locale,
- une pépinière d'entreprise (située dans le château) intégrant un volet innovation et un volet insertion (nourri par le « tremplin », hôtel d'entreprise dédié aux jeunes en difficulté).

L'accès à l'emploi étant favorisé par la mobilité des habitants, la Ville travaille également en partenariat avec l'association Wimoov (ex Voiture & co) pour lever les freins à l'emploi.

De plus, la Ville a intégré plusieurs clauses d'insertion dans ses marchés, l'objectif étant que les opérations sous maîtrise d'ouvrage Ville de Talence aient un minimum de 5% de personnes en insertion (objectif équivalent à celui de la CUB), afin de répondre aux exigences de la Charte nationale d'insertion Anru. Les clauses d'insertion sont gérées par les PLIE qui ont passé une convention avec la CUB. A Talence, la Ville travaille ainsi directement avec les acteurs tels que Domofrance sur le cœur du quartier.

Le PRU a provoqué des changements forts dans le quartier de Thouars, notamment en termes de partenariat et de participation des habitants. En termes d'aménagement, bien que les opérations déjà accomplies (voirie, équipements) soient visibles, c'est la seconde phase (restructuration du cœur de quartier) qui devrait initier un véritable changement d'image du quartier de Thouars.

4.2. Les limites du PRU

Malgré les apports en termes de voiries et d'équipements publics, le projet de rénovation urbaine, dont les chantiers sont encore en cours, a du mal à changer véritablement l'image du quartier. En effet, si la perception du quartier par les habitants de Thouars s'est améliorée, et que l'appropriation et le respect des espaces publics grandissent, la perception par les personnes extérieures au quartier reste négative.

4.3 – Le quartiers et ses enjeux

Le quartier de Thouars répond à la typologie n°2 correspondant aux « Quartiers pour lesquels le site est toujours en projet ou nécessitant des interventions fines afin d'« achever » la rénovation urbaine ».

Les enjeux sur ces quartiers sont :

- La nécessité de maintenir une présence publique et une intervention afin de prévenir des dysfonctionnements sociaux
- Le maintien d'une qualité de gestion urbaine et sociale

5. Les perspectives et enjeux pour la suite

5.1. Tableau récapitulatif des forces et faiblesses, et perspectives pour le quartier de Thouars

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Proximité de l'université, du bois de Thouars, du marché et des équipements structurants- Mise en réseau des acteurs sociaux et création d'une structure dédiée (Dôme)- Travail partenarial entre la ville et les bailleurs en termes de GUP, d'attribution et de peuplement- Mobilisation de tous les services techniques	<ul style="list-style-type: none">- Faible avancement du projet et lenteur des opérations : nuisances et démobilisation de la population- Difficulté d'intervention sur le foncier et les commerces faute de structure de portage à l'échelle de la CUB- Absence de la problématique de l'équilibre de

FORCES	FAIBLESSES
<p>au sein de la ville et recrutement d'un chargé de mission sur site</p> <ul style="list-style-type: none"> - PRU réalisé en concomitance avec le traitement des copropriétés - Bonne desserte en transports en commun vers le centre-ville et vers Bordeaux - Pas de sentiment d'insécurité 	<p>l'habitat dans le PRU n'ayant pas entraîné d'amélioration de la mixité sur site</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilité de la population limitée au quartier - Manque de commerces, services (privés et publics) et activités
PERSPECTIVES	
<ul style="list-style-type: none"> - Implantation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) à l'est du site - Élargissement des activités de l'association d'insertion en charge de la gestion courante du site au reste de la ville 	

5.2. Les questionnements et ou enjeux identifiés

Le travail réalisé sur la base des entretiens et analyse documentaire a permis de faire ressortir des questionnements/enjeux :

Urbain :

- La nécessaire articulation entre le futur cœur de quartier et les pôles attractifs alentours : marché, commerces, équipements avenue de Thouars et Bois de Thouars
- La restructuration commerciale du cœur de quartier (projet de reprise du centre commercial par un bailleur) au regard des commerces alentours afin de maîtriser les risques de concurrence
- La requalification patrimoniale et urbaine du patrimoine non traité et la poursuite de la restructuration patrimoniale et urbaine engagée (besoin d'investissements d'ici 10 à 15 ans)
- A une échelle plus large, l'articulation possible avec le Campus universitaire, situé de l'autre côté du Bois de Thouars, à cheval sur les communes de Talence, Pessac et Gradignan
- Le rôle de Bordeaux Métropole pour le cœur de quartier en termes de portage foncier (en l'absence d'Établissement Public Foncier EPF) en faveur du développement économique et commercial
- Les résidentialisations des immeubles de logements : ouvertes (ville) ou fermées (bailleurs) ?

Social :

- Mixité sociale : la maîtrise locale des politiques d'attribution dans le parc public mais également la vigilance portée sur le parc privé
- Le risque de diminution de la présence publique (CAF, La Poste, Mission Locale, Pôle Emploi)
- Le développement économique : la restructuration du cœur de quartier, au-delà de prévoir l'implantation de commerces, devrait favoriser la création d'activités économiques telles que les services à la personne
- La banalisation de la gestion courante sur le quartier, pour l'instant entretenu par des associations d'insertion, ou, à l'inverse, l'élargissement du champ d'action de ces associations vers le reste de la ville

Mobilité :

- A l'échelle de la métropole, l'insertion au sein des projets de transports sélectionnés par la CUB (prolongation du tramway à l'ouest du site, implantation d'un BHNS à l'est, création d'une nouvelle voie de transit, etc.)
- La mobilité : comment faire sortir les habitants du quartier alors qu'ils bénéficient de nombreux services, commerces et équipements à proximité ?

6. Les territoires de veille et les lieux vécus

6.1. Les territoires de veille

Ils sont constitués des résidences collectives présentes sur l'ancien quartier Politique de la Ville dont la ZUS/ZRU :

Résidence Château Raba,

Résidence Thouars,

Résidences Lahire et Lancelot,

Résidences Anthinéa, la Croix du Sud, le Petit Prince,

Résidence les Terrasses,

Résidence Henri de Montherlant.

6.2. Les lieux vécus

Ce sont les équipements fréquentés par les habitants du quartier prioritaires situés en dehors de ce dernier .

Les 4 écoles du quartier

Le Dôme,

Le gymnase Pierre de Coubertin

Le stade nautique Henri Deschamps

Le château de Thouars et ses annexes

Le centre de loisirs « les petits rois »

Le collège Victor Louis

Le lieu de culte musulman

DEUXIEME PARTIE

RAPPEL DES ORIENTATION PRIORITAIRES

II. Rappel des orientations métropolitaines de la convention cadre

- Orientation stratégique n° 1 : Renforcer la complémentarité de la chaîne d'acteurs à l'échelle métropolitaine
- Orientation stratégique n° 2 : Mieux repérer et mieux accueillir les publics des quartiers dans les structures emploi et développer l'accompagnement personnalisé notamment pour les jeunes et les femmes
- Orientation stratégique n° 3 : Accompagner l'expérimentation d'un développement économique territorialisé
- Orientation stratégique n° 4 : Dans le cadre de leur politique ressources humaines, les employeurs publics s'engagent à porter une attention particulière aux habitants des quartiers prioritaires
- Orientation stratégique n° 5 : Favoriser l'activité dans les quartiers prioritaires, notamment à travers la poursuite de la zone franche urbaine, désormais « territoire entrepreneur »
- Orientation stratégique n° 6 : Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par les résidents des quartiers prioritaires
- Orientation stratégique n° 7 : Favoriser l'inclusion numérique
- Orientation stratégique n° 8 : Développer l'orientation et la formation pour favoriser l'insertion économique
- Orientation stratégique n° 9 : Œuvrer pour la réussite éducative en collaboration avec les familles et l'ensemble des partenaires
- Orientation stratégique n°10 : Améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport pour les habitants
- Orientation stratégique n°11 : Réduire les inégalités en matière de santé en améliorant l'accès aux droits, aux soins et à la prévention
- Orientation stratégique n°12 : Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance
- Orientation stratégique n°13 : Répondre aux enjeux du vieillissement dans les quartiers politiques de la ville
- Orientation stratégique n°14 : Poursuivre et pérenniser la rénovation urbaine des quartiers et lancer les nouvelles opérations de renouvellement urbain
- Orientation stratégique n°15 : Accompagner qualitativement le renouvellement urbain des quartiers pour une meilleure attractivité
- Orientation stratégique n°16 : Faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie
- Orientation stratégique n°17 : Favoriser la mixité sociale dans le cadre du travail global engagé par la métropole sur le peuplement
- Orientation stratégique n°18 : Désenclaver les quartiers politiques de la ville
- Orientation stratégique n°19 : Promouvoir une éthique républicaine et développer des pratiques citoyennes dans l'ensemble des dispositifs publics et des interventions associatives déployés sur les territoires prioritaires
- Orientation stratégique n°20 : Renforcer l'accès aux droits, lutter contre les discriminations et contre les inégalités femmes/hommes, pour redonner confiance dans la valeur « égalité » et promouvoir « l'art de vivre ensemble ».

TROISIEME PARTIE

ENJEUX ,OBJECTIFS, ET PLANS D'ACTION

III. Enjeux, objectifs et plans d'actions

3.1. Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 1 : RENFORCER LA COMPLÉMENTARITÉ DE LA CHAÎNE D'ACTEURS À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

ENJEUX :

La multiplicité des acteurs intervenant dans le champ de l'accès à l'emploi et le soutien à la création d'activité implique d'en améliorer la complémentarité. L'échelle métropolitaine semble tout indiquée pour :

- se doter d'une vision prospective sur les enjeux de l'emploi et de la qualification, déclinable en termes de politique de la ville
- contribuer à l'amélioration d'une meilleure lisibilité des acteurs de la création d'entreprises
- Développer au niveau de l'agglomération et favoriser dans les territoires volontaires l'animation d'un réseau partenarial d'acteurs institutionnels, entrepreneuriaux et associatifs autour du développement économique et de l'emploi en vue de l'amélioration des interventions et de conceptions de projets communs.

OBJECTIFS :

- rendre lisibles les dispositifs d'insertion, d'accompagnement et de création et leurs acteurs à l'échelle de la Métropole
- coordonner les acteurs
- renforcer le maillage de l'offre

ACTIONS : à l'échelle métropolitaine

Indicateurs de résultat proposés :

En cours de définition.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 : MIEUX REPERER ET MIEUX ACCUEILLIR LES PUBLICS DES QUARTIERS DANS LES STRUCTURES EMPLOI ET DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE NOTAMMENT POUR LES JEUNES ET LES FEMMES

ENJEUX :

La situation de l'emploi dans les quartiers, identifiés par la politique de la ville selon un critère unique de concentration de pauvreté est une des manifestations des inégalités à niveau égal de diplôme, les taux de chômage y sont deux fois et demi supérieurs à ceux du reste du territoire et près d'un jeune sur deux est sans emploi. Les enjeux sont de différents ordres :

- Repérer, accompagner, lever les freins à l'accès à l'emploi représentent des priorités dans les quartiers politique de la ville, en particulier auprès des jeunes et des femmes, pour lesquels les inégalités sont les plus fortes entre habitants des quartiers et habitants du reste de l'agglomération.
- Réduire l'écart observé entre les QPV et l'agglomération
- Développer l'accompagnement renforcé des jeunes des jeunes vers l'emploi
- Inscrire les jeunes dans des parcours d'insertion professionnelle

OBJECTIFS :

- **assurer** la présence de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires et adapter le service public de l'emploi et de l'insertion économique à leurs besoins
- **créer** un réseau de partenaires permettant de favoriser le repérage des jeunes « sans solution » et les accompagner vers l'emploi
- **favoriser** le travail d'accès à la formation et à l'emploi des femmes

ACTIONS :

Maintien de la permanence d'évaluation linguistique (CLAP)

Maintien de la plateforme mobilités (

Dynamisation du lieu ressource emploi et insertion dans les ateliers du Dôme regroupant

le service municipal de l'emploi : 2 ETP (accueil, orientation, soutien)

le Pôle emploi : réception sur rdv des DE les plus en difficulté du QP inscrits à pôle emploi / appui à l'utilisation des services digitaux (en priorité inscriptions) / ateliers notamment « pôle emploi mode d'emploi »/ MRS méthode recrutement simulation

la Mission Locale : mise en place de la Garantie Jeunes

Assouplissement des modalités d'accueil des enfants / Actions de remobilisation personnelle des femmes (confiance en soi)

Indicateurs de résultat proposés :	<p>Évolution du taux de chômage des jeunes chaque année jusqu'en 2020 (baisse 50 % du taux de chômage des Quartiers Prioritaires (QP) par rapport à celui de la métropole)</p> <p>Nombre de jeunes des quartiers bénéficiaires de CUI QP (objectif 13% des QP)</p> <p>Nombre de jeunes des quartiers en Emplois d'Avenir (objectif : 30% des QP)</p> <p>Nombre de jeunes des quartiers en CIVIS (objectif :20% des QP)</p> <p>jeunes des QP accueillis à l'EPIDE (50% des QP)</p> <p>Augmenter le taux de jeunes des QP touchés par les missions locales</p> <p>Augmenter le taux de jeunes des QP bénéficiaires de formations en alternance</p>
---	---

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 3 : ACCOMPAGNER L'EXPÉRIMENTATION D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIALISÉ

ENJEUX :

L'expérimentation d'une gestion territorialisée des emplois et compétences peut permettre d'inscrire davantage les quartiers politique de la ville dans les dynamiques économiques métropolitaines.

OBJECTIFS :

- **travailler** sur l'offre d'hébergement et le parcours immobilier d'entreprises
- **promouvoir** les initiatives du territoire pour développer les aménités en direction des entreprises et salariés

ACTIONS : à l'échelle de Bordeaux Métropole**Indicateurs de résultat proposés :****En cours de définition.**

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 4 : DANS LE CADRE DE LEUR POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES, LES EMPLOYEURS PUBLICS S'ENGAGENT A PORTER UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

ENJEUX :

Une des raisons essentielles du décrochage des quartiers prioritaires réside évidemment dans les difficultés d'accès à l'emploi que rencontrent leurs habitants. Les collectivités et institutions signataires du contrat étant aussi des employeurs potentiels, ils doivent pouvoir se montrer exemplaires en offrant aux habitants des quartiers des opportunités d'accès à l'emploi, aux stages, à la formation, contrats aidés, services civiques.

OBJECTIFS :

- **s'engager** en qualité d'employeur dans le cadre d'une politique de ressources humaines à privilégier les habitants des quartiers prioritaires, afin de faciliter leur insertion
- **associer** les signataires de la charte départementale « entreprises et quartiers » signée le 11 mai 2015 pour mobiliser les entreprises sur les stages, l'apprentissage et le parrainage

ACTIONS :

- Promotion des emplois saisonniers de la ville en direction des habitants du quartier de Thouars
- Développement de la charte de la diversité auprès des entreprises
- Activer la clause d'insertion

Indicateurs de résultat proposés :

Évolution du nombre d'emplois saisonniers occupés par les habitants du Quartier Prioritaire
Évolution du nombre de signataires de la charte de la diversité

ORIENTATION STRATEGIQUE N°5 : FAVORISER L'ACTIVITE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES, NOTAMMENT A TRAVERS LA POURSUITE DE LA ZONE FRANCHE URBAINE, DESORMAIS « TERRITOIRE ENTREPRENEUR »

ENJEUX :

Intégrer dans les dynamiques des grands projets économiques de la Métropole le développement économique des quartiers constitue un enjeu prioritaire, au bénéfice de leurs habitants.

OBJECTIFS :

- **favoriser** la mixité fonctionnelle des quartiers
- **accompagner** les entreprises (prise de mesures incitatives : mises à dispositions de locaux au cœur du quartier, exonérations)
- **étudier** l'opportunité de la création d'une Agence nationale de rénovation urbaine « économie » afin d'accompagner la requalification de l'immobilier d'entreprises
- **prendre** en compte les quartiers dans le développement économique du territoire en leur faisant profiter des dynamiques des grands projets métropolitains

ACTIONS : Rive droite territoire du GPV

Indicateurs de résultat proposés :

Taux d'augmentation du nombre d'implantations d'entreprises existants dans les quartiers.

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 6 : FAVORISER ET ACCOMPAGNER LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES PAR LES RÉSIDENTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

ENJEUX

La situation de l'activité économique dans les quartiers, identifiés par la politique de la ville selon un critère unique de concentration de pauvreté est une des manifestations des inégalités. L'activité économique est trop peu présente dans ces territoires compte tenu des difficultés rencontrées par leurs habitants pour accéder aux ressources utiles (informations, accompagnement, financements, locaux adaptés,...) et de leur demande d'attractivité.

Aussi, les enjeux de redynamisation économique doit passer par

- le développement,
- les capacités d'accueil de ces territoires
- le soutien des secteurs économiques « alternatifs » et innovants.

OBJECTIFS :

- **accompagner** la création des entreprises
- **soutenir** le développement de l'activité économique des femmes des quartiers
- **aider** à la reprise et à la pérennisation des entreprises
- **encourager** l'expérimentation dans le domaine de l'Économie sociale et solidaire
- **favoriser** la formation et la création d'activité éco-numérique

ACTIONS :

Information de 1er niveau sur les acteurs et dispositifs d'accompagnement à la création d'activité (dispositif PICQ)

Formation pour formaliser son projet de micro entreprise (dispositif ADIE « CREAJEUNES »)

Hôtel d'entreprise Pépinière

Pôle emploi : atelier « création d'entreprises »

Mise en place d'un espace de co working pour les femmes à l'annexe

Indicateurs de résultats proposés

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Évolution du nombre d'entreprises créées dans les QPV.- Évolution du nombre de commerces créés dans les QPV..- Évolution du nombre d'entreprises créées par les femmes.-Évolution du nombre d'entreprises reprises-Évolution du nombre d'entreprises et de commerces créés par des habitants des QPV-Évolution du nombre d'habitants du quartier prioritaire ayant créé leur activité |
|--|--|

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 7: FAVORISER L'INCLUSION NUMERIQUE

ENJEUX :

Saisir l'opportunité du numérique, vecteur d'activités et de pratiques nouvelles, pour renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires.

OBJECTIFS :

- Établir** un/des diagnostics sur les pratiques et usages des habitants et des acteurs économiques des QPV et territoires économiques liés.
- Localiser** des équipements d'excellence dans les quartiers
- Développer** et valoriser les compétences numériques et graphiques des habitants, dont les jeunes, et en accompagner la valorisation en compétence professionnelle et la formation.
- Développer** les points d'accès et lier au développement de compétences sociales, relationnelles, professionnelles.
- Favoriser** la professionnalisation des acteurs innovants des quartiers en matière numérique et leur intégration dans les dynamiques de l'agglomération.
- **proposer** de nouveaux usages d'espaces de wi-fi public au cœur des quartiers prioritaires
- **intégrer** développement numérique aux divers projets d'aménagements urbains
- **rattacher** le développement numérique au développement économique

ACTIONS :

Diagnostic de l'existant sur le quartier de Thouars et des pratiques de ses habitants
Développement des ateliers collectifs de formation à la Souris
Développement des actions d'auto formation à partir de la cyber base de la médiathèque du Dôme
Pôle Emploi : formation des partenaires à la connaissance de l'offre de service digitale /accompagnement des demandeurs d'emploi aux démarches dématérialisées (par service civique)

Indicateurs de résultat proposés :

Nombre et qualité des ateliers de formation proposés à « La Souris »
Nombre de bénéficiaires des ateliers cyberbase de la médiathèque
Édition et distribution d'un guide à destination des habitants
Nombre de partenaires formés par pole emploi à l'offre de services digitale
Nombre de demandeurs d'emploi accompagnés aux démarches dématérialisées

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 8 : DEVELOPPER L'ORIENTATION ET LA FORMATION POUR FAVORISER L'INSERTION ECONOMIQUE

ENJEUX :

L'orientation et la formation constituent des enjeux forts pour sortir d'une forme de déterminisme social qui affecte particulièrement les habitants des quartiers politique de la ville, en particulier concernant les inégalités filles/garçons.

OBJECTIFS :

- **réduire** la part de personnes en situation d'illettrisme dans les quartiers prioritaires
- **développer** les contrats d'apprentissage et de professionnalisation
- **mobiliser** les dispositifs de « deuxième chance »
- **agir** pour les publics peu/pas qualifiés
- **valoriser** les diplômes et formations
- **développer** l'orientation

ACTIONS :

- Poursuite des actions de lutte contre l'illettrisme (Français Langue Étrangère et alphabétisation)
- Mise en place d'actions d'apprentissage du français pour un public allophone
- Identification des besoins en formation (Pôle Emploi)
- Orientation des publics vers le PLIE et la Mission Locale (PRF) , mise en place de parcours / Intégration du Quartier Prioritaire dans l'axe apprentissage
- Accès à la formation facilitée par Pôle emploi
- Orientation des publics vers le PLIE et la Mission Locale
- Identification des difficultés des personnes à intégrer des formations (expl :PRF, C.Pro, AFPA ...)
- Favoriser les expérimentations favorisant la formation et l'insertion économique (ex : chantier école formation, chantier insertion,...) pour les plus jeunes notamment
- Établir des partenariats conventionnés avec différents centres de formation

Indicateurs de résultat proposés :

Nombre de personnes ayant bénéficié des actions de lutte contre l'illettrisme
Nombre d'actions d'apprentissage du français mises en œuvre
Nombre de personnes concernées
Évolution du nombre de personnes sans réponse adaptée
Évolution du nombre de personnes orientées vers le PLIE et la Mission Locale

	Temps de présence dans l'action Évolution du nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation qualifiante Nombre de partenariats conventionnés signés avec les centres de formation
--	--

3.2. Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 9 : OEUVRER POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN COLLABORATION AVEC LES FAMILLES ET L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES

ENJEUX :

L'articulation de l'ensemble des stratégies et des actions menées par les acteurs publics et associatifs en faveur de la réussite scolaire et éducative des jeunes des QPV est un des enjeux primordial du contrat de ville

En effet, les écarts de réussite scolaire entre les élèves résidents en QPV et l'agglomération sont encore trop grands

A toutes les étapes du parcours scolaire les écarts sont considérables selon que les enfants résident ou non en ZUS et qu'ils soient ou non élèves dans une école ou un collège de l'éducation prioritaire.

Les enjeux sont donc de :

- Prévenir les ruptures éducatives de territoire
- Réduire le décrochage scolaire et prévenir l'exclusion scolaire
- Construire des parcours de réussite éducatives
- Accompagner les parents dans leur rôle de co-éducateurs

OBJECTIFS :

- **développer** les accompagnements individualisés grâce aux équipes pluridisciplinaires en direction des publics les plus fragiles
- **promouvoir** la réussite scolaire, lutter contre le décrochage et prévenir les exclusions
- **développer** les actions dans le domaine de la petite enfance et accompagner les parents dans l'épanouissement de leurs enfants
- **promouvoir** l'égalité entre les filles et les garçons, en particulier dans le cadre de l'orientation, et favoriser la mixité au sein des établissements scolaires
- **favoriser** le lien entre les quartiers prioritaires et l'université

<p>ACTIONS :</p> <p>-Poursuite du Programme de Réussite Éducative (confer annexe) Rappel des fiches actions /Complémentarité des Temps d'Activités périscolaires, développement des liens avec les parents.</p> <p>Enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les parents au cœur des projets (action Mixcité) -On se pose et on cause (action Mixcité) -Plume de Pan (réseau d'échanges solidaires entre parents et mode de garde expérimental des jeunes enfants) -Création de « moments parents » réguliers au sein des écoles <p>-Petite enfance : Ateliers Découverte parents enfants / Lieu d'accueil Parents Enfants Traduction des plaquettes petite enfance pour jeunes parents étrangers</p> <ul style="list-style-type: none"> -Organisation de conseils de RAM par quartier avec présence des élus municipaux / Mise en place de temps d'accueil occasionnel d'enfants pour permettre aux parents de suivre des cours d'alphabétisation ou passer le permis de conduire <p>Jeunesse Collégiens - Lycéens : Action partenariale conviviale avec Lycée Hôtelier auprès des collégiens du Quartier Prioritaire pour présenter les formations et les débouchés</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en place de temps de découverte des métiers très tôt et régulièrement

Indicateurs de résultats proposés	<p>Évolution du nombre de jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification</p> <ul style="list-style-type: none"> -Taux de jeunes de QPV dans les Cordées de la réussite 50 % -Progression du Taux de réussite au brevet -Taux de Mixité à atteindre -Évolution quantitative et qualitative du nombre de partenariats établis avec les établissements scolaires accueillant les enfants et les jeunes du QP -Évolution du nombre d'habitants assistant aux spectacles culturels proposés par la ville
-----------------------------------	---

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 10 : AMELIORER L'ACCES ET DIVERSIFIER L'OFFRE EN MATIERE DE SPORT POUR LES HABITANTS

ENJEUX :

Les associations sportives et les activités sportives constituent un levier efficace au service de la cohésion sociale et de l'égalité des territoires dans les QPV.

A ce titre les enjeux dans cette discipline apparaissent comme les suivants :

- Contribuer à l'attractivité des équipements sportifs
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive
- Diversifier l'offre en matière de sport

OBJECTIFS

- Faire progresser le nombre de jeunes licenciés des QPV
- Développer la mixité dans les pratiques sportives
- Inciter et soutenir les Clubs de sport pratiquant des tarifs réduits pour les jeunes des QPV

ACTIONS :

Jeunes :

Pratique libre sur les City stades

Ouverture du gymnase de proximité le dimanche pour pratiquer librement le football en salle

Organisation de tournois pendant les vacances scolaires

Poursuite de l'opération Basket dans ton Quartier

Adultes :

Mise en place de passerelles entre la pratique libre et les clubs de sports via les associations et les adultes relais présents sur Thouars

Mise en place d'actions collectives d'apprentissage de la natation pour les enfants et les adultes du QP en partenariat avec le stade nautique

Action autour de la promotion de la santé (athlé santé)

Mise en place d'un système de récolte de données statistiques auprès des clubs de sport

Indicateurs de résultats proposés	Nombre de jeunes du QP ayant accès aux pratiques libres en matière de sport Nombre de jeunes du QP ayant accès aux pratiques encadrées en matière de sport Taux de mixité dans la pratique sportive Nombre de licenciés du QP Nombre de jeunes accompagnés vers un club de sport de la ville
--	--

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 10 BIS : AMELIORER L'ACCES ET DIVERSIFIER L'OFFRE EN MATIERE DE LOISIRS ET CULTURE POUR LES HABITANTS

ENJEUX :

L'accès à la culture représente un puissant levier au service de la cohésion sociale et territoriale permettant aux habitants des quartiers prioritaires de s'ouvrir à la culture commune, de se l'approprier et de s'épanouir par la pratique individuelle ou collective... A cet égard, l'ouverture aux événements, institutions et équipements culturels à des publics qu'ils n'accueillent pas traditionnellement est un enjeu fort dans le cadre du contrat de ville métropolitain. En agissant à la fois sur les pratiques et les représentations, les actions mises en œuvre contribuent ainsi au désenclavement des quartiers.

Aussi les enjeux en termes de culture sont de :

- Contribuer à l'attractivité des équipements culturels
- Soutenir et renforcer le fonctionnement des équipements
- Améliorer et faciliter l'accès des habitants à la culture

OBJECTIFS

- Faciliter** l'intégration des jeunes des QPV dans des établissements d'enseignement supérieur artistique
 - Favoriser** l'intégration des jeunes dans des parcours d'éducation artistique et culturelle
- Médias soutenus

ACTIONS :

Programmation culturelle au Dôme travaillée entre les opérateurs culturels de la ville et les acteurs sociaux du QP.
Animations de vulgarisation scientifique
Maintien du coin jeunes au Dôme
Développement de la participation des habitants sur le Festival en Plein Arts
Sensibilisation des habitants aux expositions à l'intérieur du Dôme
Classe à projet d'innovation musicale (CE2, CM1, CM2)
Accompagnement musical/ Découvertes d'artistes

Présentation de la saison culturelle de la ville au conseil communal sud (habitants relais)
 Renforcement des liens avec les parents pour inscription des jeunes au CAJ (action à construire avec la MDSI)
 Construction de supports de communication adaptés aux parents ne maîtrisant pas la langue française
 Actions interculturelles de compréhension des codes ceux des professionnels comme ceux des familles
 Ouverture des écoles sur le quartier

Indicateurs de résultats proposés	Evolution du nombre d' enfants et de jeunes du QP dans les établissements d'enseignement artistique de la ville Nombre de jeunes intégrés dans des parcours d'éducation artistique et culturelle Nombre de spectacles se déroulant sur le QP Evolution du nombre d'habitants du QP qui assistent aux spectacles Evolution du nombre de jeunes qui s'inscrivent au coin jeunes du CAJ
--	--

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 11 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ EN AMÉLIORANT L'ACCÈS AUX DROITS, AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION

ENJEUX :

La politique de la ville est susceptible d'avoir un impact favorable sur la santé des habitants en agissant sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé. Les actions menées dans les quartiers doivent développer la promotion de la santé et la prévention, l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Les enjeux relatifs à la santé sont de plusieurs ordres :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en matière d'offre de soins, de prévention et d'accompagnement médico-social
- Renforcer l'accès au droit de santé
- Faciliter l'accès aux soins des habitants des quartiers
- Soutenir les politiques de prévention et d'accès à la santé (centre de santé, médiation,...)

OBJECTIFS :

- **articuler** le volet santé du contrat de ville avec le contrat local de santé métropolitain
- **améliorer** la prévention, l'accès aux soins et aux services de santé de proximité
- **renforcer** les moyens de l'urgence médico-sociale

ACTIONS :

- Actions du Projet local de santé Atelier Santé Ville annexé
- Maintien du dispositif Atelier Santé Ville
- Maintenir et développer la présence d'acteurs de santé (psychologue, ect,) dans le cadre d'un pôle Santé

Indicateurs de résultats proposés

Nombre d'actions programmées dans le Projet Local de Promotion de la Santé réalisées

	-Nombre d'acteurs locaux (dont les habitants) engagés dans les groupes de travail de l'Atelier Santé Ville pour la mise en œuvre des actions de santé
--	---

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 12 : FAVORISER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

ENJEUX :Le décalage entre la perception des habitants d'un sentiment d'insécurité et la réalité des chiffres d'une délinquance relativement maîtrisée a conduit à cibler les incivilités comme un facteur fort de ce sentiment négatif qui aboutit à un mal vivre dans un quartier
La prise en compte globale de la question de prévention et de sécurité pour y apporter des réponses adaptées selon la nature des problèmes et des publics , du problème de nuisance de voisinage à la répression des trafics de stupéfiants.
La définition de stratégie de prévention prenant en compte la fragilité des publics et la nécessité de proposer des alternatives conduit à définir les enjeux suivants :

- Permettre aux habitants des quartiers d'avoir un cadre de vie sécurisant
- Animer une stratégie de prévention et de sécurité des quartiers prenant en compte les axes intercommunaux (sécurité des transports, prévention de la jeunesse, formes urbaines, ZSP)

OBJECTIFS :

- **mettre** en place une stratégie métropolitaine concertée, globale et partenariale, avec un focus sur les violences intra-familiales, l'aide aux victimes, la prévention de la récidive, l'occupation illicite des bâtiments et terrains publics et privés
- **renforcer et adapter** l'action des services de police et de justice dans les quartiers
- **développer** l'observation à l'échelle métropolitaine
- **renforcer** les partenariats avec les acteurs institutionnels

ACTIONS

- Plan de prévention de la délinquance Talence annexé
- Intégration des problématiques spécifiques au quartier de Thouars en y intégrant la dimension urbaine
- Mis en place d'une veille permanente sur le quartier prioritaire via les adultes relais présents

Indicateurs de résultats proposés	Nombre de travaux d'intérêt généraux (TIG) supplémentaires pris en charge par les signataires / au nombre de TIG actuels Nombre d'actions menées par l'observatoire police population Nombre d'actions de prévention menées dans les QPV Nombre d'actions de réinsertion pour prévenir la récurrence saisine des cellules de veille
--	---

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 13 : RÉPONDRE AUX ENJEUX DU VIEILLISSEMENT DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

ENJEUX :

Si les quartiers prioritaires hébergent globalement une part importante de population jeune, ils sont également caractérisés par la présence d'une population vieillissante : vieillir dans ces territoires, assurer ou préserver des conditions d'habitat adaptées, offrir et maintenir les bons services notamment ceux liés aux soins et à la santé, mais aussi aux loisirs, permettre la mobilité et l'accès au reste du territoire, tels sont les principaux enjeux de cette orientation.

OBJECTIFS :

- **identifier** et développer les actions à mener en matière de services et de loisirs
- **repérer** les actions à mettre en œuvre en matière d'aménagements urbains adaptés, de transports...
- **faciliter** l'accès aux droits
- **accompagner** les personnes âgées vers des logements adaptés, en amont des situations de dépendance et d'urgence
- **développer** des outils d'auto-évaluation et de repérage des difficultés d'autonomie et améliorer le traitement de la question de la santé mentale
- **promouvoir** les initiatives de type « label bleu »

ACTIONS :

Adaptation des logements
Espaces et temps de rencontres entre personnes âgées du QP
Accompagnement des PA isolées vers les lieux de convivialité
Permettre aux personnes âgées d'accéder à l'ensemble de leurs droits

Indicateurs de résultat proposés :

Évolution du nombre de logements adaptés
Nombre de personnes âgées isolées accompagnées vers les lieux de convivialité
Nombre de temps de rencontre proposées

3.3. Poursuivre/favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 14 : POURSUIVRE ET PERENNISER LA RENOVATION URBAINE DES QUARTIERS ET LANCER LES NOUVELLES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEUX :

- **poursuivre** la dynamique de rénovation urbaine des quartiers prioritaires afin d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants. Le PNRU a montré qu'il était possible de « banaliser » les quartiers politiques de la ville, et de leur redonner de l'attractivité. Il s'agit aujourd'hui de pérenniser l'amélioration des conditions de vie dans ces territoires en continuant d'œuvrer à la fabrique d'un vivre ensemble apaisé.
- **inscrire** cette action dans une logique de désenclavement, de recherche de mixité sociale et de diversité fonctionnelle ; réduire les nuisances et les tensions encore présentes et impulser la participation des (nouveaux) habitants à la vie locale grâce à une gestion de proximité vigilante et créative.

OBJECTIFS :

- **Réduire les inégalités territoriales** par le renouvellement urbain , la réhabilitation tant du parc social que du parc privé , particulièrement les copropriétés, la diversité fonctionnelle des quartiers afin d'éviter la stigmatisation, le décrochage socio-urbain.
- **Valoriser** les qualités intrinsèques des quartiers
- **Améliorer** les conditions et le cadre de vie des habitants

ACTIONS :

- Livraison de 12 logements familiaux en mars 2016
- Livraison de 16 logements étudiants en mars 2016
- Réalisation d'un jardin public de mars 2016 à 2018
- Ouverture de 10 commerces de proximité
- Ouverture voie nouvelle mars 2016
- Fermeture tunnel Jean Racine de mars 2016 au printemps 2018
- Démolition dernière passerelle idem
- Construction Îlot sud (moyenne surface, brasserie, locaux commerciaux , artisanaux, immobilier d'entreprises) 2016-2018
- Désenclavement de Chanteclerc par ouverture de la voie nouvelle
- Optimisation l'usage des ateliers du Dôme
- Accompagner la réhabilitation des copropriétés et des bailleurs publics
- Reconversion du centre commercial provisoire Îlot ouest

MOYENS :
- Groupes de travail transversaux et dédiés par projet
-Outils dédiés au regard des besoins (OPAH-POPAC...)

Indicateurs de résultats proposés	Nombre de logements réhabilités Nombre de logements diversification produit Niveau de réalisation des actions
--	---

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 15 : ACCOMPAGNER QUALITATIVEMENT LE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS POUR UNE MEILLEURE ATTRACTIVITE

ENJEUX :

- **réussir** la mixité sociale et la cohésion des territoires, en améliorant la qualité de vie des habitants et en rendant les quartiers attractifs

OBJECTIFS :

- **développer** l'attractivité des territoires prioritaires et notamment **diversifier** l'offre de logements
- **accompagner** et **soutenir** les opérations de réhabilitation des copropriétés fragiles et/ou dégradées
- **faciliter** les parcours résidentiels pour fluidifier le parc HLM entre les quartiers prioritaires et le reste du parc social hors politique de la ville
- **développer** le marketing territorial
- **réaliser** des aménagements de qualité prenant en compte les usages et à coûts de réalisation et de gestion maîtrisés
- **favoriser** la mixité fonctionnelle

ACTIONS :

Livraison de 12 logements familiaux en mars 2016

Livraison de 16 logements étudiants en mars 2016

Agenda 21 de la ville « Thouars Quartier Durable »

organisation de concours contre la précarité énergétique

Installation de potagères

Plantation d'arbres fruitiers

Mise en place d'ateliers culinaires à partir de la récolte de miel

Sécurisation des espaces extérieurs publics et privés

Maintien et développement des circulations douces

Amélioration de la lisibilité du quartier

Réhabilitation du stade nautique (espace accueil et vestiaires)

Participation à la coordination des actions liées à l'exonération de la TFPB

GUP : animation avec les bailleurs sociaux

Indicateurs de résultat proposés :	Taux de réalisation des actions
---	---------------------------------

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 16 : FAIRE PARTICIPER LES HABITANTS ET LES ACTEURS A L'AMELIORATION DE LEUR CADRE DE VIE

ENJEUX :

- **mobiliser** les habitants sur la participation aux actions et aux décisions concernant leur cadre de vie en associant le conseil citoyen

OBJECTIFS :

- **rendre** acteurs du quartier, l'ensemble des habitants (associations, commerçants, etc...) en développant des outils d'expression, de co-décision en vue d'une meilleure appropriation des espaces aménagés
- **favoriser** les démarches liées à l'environnement et au développement durable : implantation de jardins partagés dans les quartiers prioritaires, sensibilisation aux déplacements alternatifs à la voiture particulière (Wimoov), sensibilisation aux gestes économes

ACTIONS :

Démarche de mémoire :

- culturel : Parcours patrimoine sur Thouars, démarche architecture et médiation (ex soirée Médiarchi au Dôme)
- Social : collecte de photos familiales, histoire du quartier vue par les habitants (récits d'habitants), les potagères éphémères à Chanteclerc, le jardin public, le rucher de Thouars, le verger de Thouars

Réalisation d'un film vidéo

Actions proposées par le conseil communal sud

Indicateurs de résultat proposés :

Nombre d'actions et types d'actions
Activités produites par les conseils citoyens

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 17 : FAVORISER LA MIXITE SOCIALE DANS LE CADRE DU TRAVAIL GLOBAL ENGAGE PAR LA METROPOLE SUR LE PEUPEMENT

ENJEUX :

- **réussir** la mixité sociale et la cohésion des territoires, en améliorant la qualité de vie des habitants et en rendant les quartiers attractifs

OBJECTIFS :

- **rechercher** une meilleure adéquation des réponses aux demandes
- **éviter** les regroupements de populations fragiles
- **favoriser** la mixité sociale, en particulier dans quartiers politique de la ville

ACTIONS : A l'échelle métropolitaine

Indicateurs de résultat proposés :

Taux d'augmentation du nombre de relogements des ménages « Dalo » hors des QPV

Augmentation du parc de logement à bas niveau de loyer sur les territoires de la Métropole situés hors QPV et disposant d'un faible taux de logements locatifs sociaux.

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 18 : DESENCLAVER LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

ENJEUX :

- poursuivre la politique de désenclavement des quartiers engagée à travers l'exécution du programme de renouvellement urbain

OBJECTIFS :

- **mobiliser** des moyens pour le développement des transports collectifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- **intégrer** les quartiers à leurs franges
- **mobiliser** des moyens pour le développement des services à la mobilité au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville

ACTIONS :

Mise en place des voies nouvelles en cœur de quartier

Remise à niveau du sol pour 3 ha en lien avec les résidences immédiates qui permet l'accessibilité de tous à tout
Le désenclavement du parc Chanteclerc (centre d'animation et Arema Rock en Chanson)

Projet TCSP Tram avec un arrêt au niveau du stade nautique
Station d'auto partage

Poursuite de la transformation des espaces routiers en espaces urbains (avenue Jean Racine, rocade)

Indicateurs de résultat proposés :

Taux de réalisation des actions

3.4. Favoriser la citoyenneté

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 19 : PROMOUVOIR UNE ÉTHIQUE RÉPUBLICAINE ET DÉVELOPPER DES PRATIQUES CITOYENNES DANS L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS PUBLICS ET DES INTERVENTIONS ASSOCIATIVES DÉPLOYÉS SUR LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

ENJEUX :

Crise identitaire, défiance croissante à l'égard des institutions, absence de perspectives économiques et sociales, montée des extrémismes, repli générationnel et communautaire, sentiment d'injustice, ... : ravivées par les attentats parisiens de janvier et les débats polémiques qui ont suivi, ces problématiques de « citoyenneté » reflètent sur l'ensemble du territoire le développement préoccupant d'un sentiment de non appartenance à la collectivité, voire d'une rupture avec les valeurs de la république..

Le bilan des CUCS et les diagnostics préalables au Contrat de ville confirment que ces problématiques créent des tensions spécifiques dans les sites urbains prioritaires, du fait de leur démographie particulière (forte présence de la jeunesse, des familles monoparentales, des immigrations successives, ...), et de la montée de la pauvreté et de la marginalisation sociale. Il faut donc retrouver « l'art de vivre ensemble », en répondant simultanément aux aspirations à l'égalité (orientation 21), et aux exigences d'une éthique républicaine (orientation 20).

En appui sur les priorités nationales, notamment les mesures du CIEC du 6 mars 2015, et sur les analyses et propositions du tissu associatif de l'agglomération, les signataires du Contrat de ville souhaitent renforcer sur les quartiers les actions de terrain porteuses

- d'une pédagogie de la transmission des valeurs de la république et du principe de laïcité,
- d'une reconnaissance des habitants des QP comme citoyens à part entière, en soutenant les pratiques de participation et d'engagement civique, et en valorisant leurs initiatives.
- de consolidation du lien social, intergénérationnel comme interculturel.

OBJECTIFS :

- Développer dans les QP le sentiment d'appartenance à la collectivité nationale, et les pratiques d'adhésion aux valeurs de la république.
- Promouvoir toutes les formes de participation citoyenne inscrites dans une perspective d'enrichissement de la démocratie locale, d'ouverture entre les diverses composantes des QP et vers l'environnement, et de mixité (éducation, culturel, générationnel, de genre...)
- Donner les outils aux professionnels et bénévoles du tissu associatif et des services publics dans les QP, confrontés aux problématiques de repli, de confrontation interculturelle, de revendications religieuses, de non mixité des activités, ...
- Inscrire durablement la médiation et le dialogue comme modalités de règlement des conflits internes aux QP, et favoriser la prise de responsabilités au sein de la population.

ACTIONS :

Promotion de la démocratie de proximité via le conseil communal sud-ouest
Organisation de soirées découverte du monde
Davantage de présence sur le QP au quotidienne
organisation d'animations régulières en cœur de quartier
organisation de temps forts citoyenneté sur l'année
Rencontres café parents au sein des écoles du QP
Ouverture et évolution du café des habitants Chez Pôle
Temps fort «Connect Thouars » en direction des jeunes au Dôme
Soirées échanges débats entre habitants et professionnels
« Formation » d'habitants relais issus du conseil communal sud
Visite organisée des différents lieux et services présents sur le QP auprès des habitants membres du conseil communal (Château de Thouars, Dôme, ateliers du Dôme etc.
Diversification des supports de diffusion des activités sur le quartier
Des habitants volontaires pour relayer les informations
Mise en place d'une gazette du quartier avec trombinoscope
Identification plus claire des besoins exprimés par les habitants

Indicateurs de résultats proposés

Nombre d'actions partenariales menées dans les établissements de l'éducation nationale en quartier prioritaire
Nombre de formations en direction des acteurs de terrain en matière de laïcité, citoyenneté et prévention du radicalisme
Nombre d'actions de médiation numérique menées sur les quartiers

ORIENTATION STRATEGIQUE N° 20 : RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS, LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET CONTRE LES INÉGALITÉS FEMMES/HOMMES, POUR REDONNER CONFIANCE DANS LA VALEUR « ÉGALITÉ » ET PROMOUVOIR « L'ART DE VIVRE ENSEMBLE ».

ENJEUX :

Particulièrement dans les sites prioritaires du Contrat de Ville, les sentiments d'injustice et de non appartenance à la collectivité se nourrissent de situations concrètes d'exclusion ou de rejet, vécues par les habitants comme autant de violences quotidiennes. Et comme autant d'occasions de considérer que les valeurs de la république n'irriguent pas réellement l'ensemble du territoire national, et donc de renforcer la défiance à l'égard des institutions et de leurs agents, de susciter des attitudes de repli communautaire, familial, générationnel, ...

Bilans et diagnostics témoignent de la prégnance des difficultés rencontrées dans certains sites pour accéder aux bonnes informations, pour bénéficier de ses droits ou d'un service collectif, pour accéder au logement adapté à sa famille ou à la formation susceptible de déboucher sur l'emploi visé,... Les acteurs de terrain identifient les freins principaux à l'origine de ces difficultés : information insuffisante ou inadaptée, incompréhensions (parfois de nature interculturelle), maîtrise insuffisante de la langue...

Le premier enjeu est donc de lever ces freins et de permettre un véritable accès au droit, aux droits en général, et à l'ensemble des services, en accompagnant les usagers et renforçant/adaptant les outils de communication et de traitement des demandes utilisés par les services concernés.

Au-delà des incompréhensions et des difficultés objectives des usagers, les inégalités de traitement relèvent souvent de pratiques discriminatoires, intentionnelles ou non, individuelles ou systémiques- succession de décisions de divers acteurs qui produisent in fine l'exclusion d'une catégorie de personnes- le plus souvent liées à des critères d'origine, de résidence, mais aussi de genre, avec donc une pénalisation supplémentaire pour les femmes des QP. Les diagnostics montrent que les habitants considèrent que ces pratiques, pourtant délictueuses, sont insuffisamment combattues car le plus souvent niées dans leur réalité, et en tout état de cause, hors les dispositions promues en Gironde par la COPEC, peu prises en compte par les pouvoirs publics et la justice : pas de mesure objective de la discrimination, difficulté d'apporter des preuves, isolement des victimes, impunité des coupables, ...

Le deuxième enjeu est donc d'améliorer la cohérence et la lisibilité des mesures pratiques et concrètes de lutte contre les discriminations liées aux critères d'origine et de résidence, priorités du CGET- et lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, massives dans les QP comme sur l'ensemble du territoire. Les signataires du Contrat de ville, en application des dispositions du cadre de référence LCD du CGET, s'engagent dès 2015 dans l'élaboration d'un Plan territorial de LCD, porté à l'échelle de l'agglomération et coordonnant les Plans locaux. Ils s'engagent également à prolonger et renforcer le soutien aux actions LCD en cours de réalisation, ainsi qu'à promouvoir l'égalité, à communiquer positivement sur ces actions, comme sur l'image des quartiers et de leurs habitants.

Enfin l'accent doit être mis sur l'art du vivre ensemble qui requiert mixité sociale et création d'espaces ouverts à tous pour lutter contre « l'analphabétisme social »..

OBJECTIFS :

- **Développer** l'apprentissage de la langue française.
- **Permettre** l'accès aux droits et aux services, en apportant des réponses effectives aux non recours aux droits dans tous les champs de la vie quotidienne potentiellement concernés : communication et procédures adaptées, accompagnement des usagers, consolidation du maillage de services spécialisés (MJD notamment), ...
et **Mesurer** les situations de non-recours.
- **Promouvoir** l'égalité, lutter contre toutes les formes de discrimination, notamment liées à l'origine et à la résidence, prévenir les pratiques discriminatoires des institutions, des acteurs publics, des acteurs privés, améliorer la lisibilité de l'action publique dans les domaines de la LCD et de la lutte contre les inégalités femmes/hommes.
- **Créer** des espaces ouverts.
- **Développer** des pratiques pédagogiques pour favoriser l'éducation à la citoyenneté dans les milieux éducatifs/espaces de socialisation.

ACTIONS :**1 – Accès au(x) droit(s) et aux services**

Maintien et adaptation aux besoins des permanences d'accès aux droits

2- Prévenir, lutter contre les discriminations et les inégalités femmes/hommes

Semaine de lutte contre les discriminations

Temps fort jeunesse « Code Forum » contre le racisme et les discriminations

Indicateurs de résultats proposés

Fréquentation des permanences du Dôme
Taux de participation des habitants aux temps de lutte contre les discriminations proposés au Dôme ou le service jeunesse

QUATRIEME PARTIE

PILOTAGE ET SUIVI DE LA CONVENTION TERRITORIALE

IV. Pilotage et suivi de la convention territoriale

4.1. Gouvernance

Un comité de pilotage institutionnel réunira une fois par an les signataires de la convention territoriale : l'État, la Métropole, Domofrance, Aquitanis, Coligny et la Ville. Son objectif sera de faire chaque année le point sur l'avancement du projet inscrit dans la convention (avancement, difficultés, réajustements, etc). Des membres du conseil citoyen seront présents à ce comité de pilotage. La Ville de Talence pourra proposer à d'autres partenaires de participer à ce comité (Région, Département, CAF, Pôle emploi, etc).

Un comité de pilotage interne à la Ville réunira une fois par an l'ensemble des élus et services municipaux concernés par cette convention, pour articuler le contrat de ville avec les autres politiques municipales (transversalité / droit commun), valider les principaux dossiers (principaux projets et actions, programmation annuelle d'actions, etc), et partager les analyses relatives à ces quartiers (évolution, problèmes récurrents, difficultés spécifiques, etc). Il sera animé par l'adjoint au Maire en charge de la politique de la ville.

Des instances spécifiques permettront de « faire vivre » au quotidien la convention territoriale dans toutes ses dimensions (Emploi et développement économique ; Conditions et cadre de vie des habitants ; Cohésion sociale et vivre ensemble : Citoyenneté), de suivre son avancement et de veiller à la cohérence des actions :

- x Le groupe appui (emploi,insertion)
- x Le comité technique jeune
- x La coordination locale du contrat enfance jeunesse
- x Le groupe animations de quartier du conseil communal sud
- x Les réunions de direction (DSQS)
- x Le conseil local de citoyenneté en lien avec le Conseil Départemental,
- x Le comité de suivi des centres sociaux,
- x Les instances de pilotage et d'animation du PRE

- x Les instances de pilotage et d'animation de l'ASV
- x Les instances de pilotage et d'animation du PRU
- x La GUP
- x Le groupe de travail du CLSPD,
- x Autre....

4.2. Conseil citoyen

Un conseil citoyen sera créé d'ici la fin de l'année 2015 au sein du conseil communal sud. Il regroupera des habitants des habitants du quartier prioritaire déjà membre du conseil communal en complétant cette représentation par une sélection d'habitants tirés au sort à partir des listes électorales et des listes des bailleurs sociaux . La parité sera respectée ainsi que la représentativité des tranches d'âge (moins de 36 ans,36/55 ans et plus de 55 ans.). Les membres du collège forces vives qui résident sur le quartier prioritaire feront également partie du conseil citoyen.

4.3. Suivi et évaluation

Confer 4,1

DÉFINITIONS

Quartier prioritaire Z0295

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 2 IRIS de la commune.

**IRIS numéro : 335220112
Thouars 2**

TAUX D'ACTIVITE (personnes âgées de 15 à 64 ans)

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi. Remarque(s): Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution, depuis 1999, de la population active ayant un emploi peut être liée à ce changement. En outre, les militaires du contingent, tant que ce statut existait, constituaient, par convention, une catégorie à part de la population active.

Le taux d'activité est un indicateur à étudier plus précisément en fonction du contexte local. Lorsqu'il est faible, cela signifie qu'une partie de la population n'est pas présente sur le marché du travail (ces personnes n'ont pas d'emploi et n'en recherchent pas). Il faut donc interpréter cet indicateur avec prudence et le croiser avec la connaissance locale du terrain. Le taux d'activité peut refléter 2 types de situations différentes. Ce retrait du marché du travail peut être volontaire (par exemple : une personne en étude, au foyer de manière volontaire ou une personne à la retraite) ou subi (découragement dû à une longue période de chômage par exemple).

Lecture : Ce graphique permet de visualiser les taux d'activité des femmes et des hommes vivant dans les IRIS intersectant (à au moins 5%) un quartier prioritaire. La flèche de gauche indique le niveau du taux d'activité de la population vivant dans l'IRIS. A droite, le marqueur noir indique le niveau du taux d'activité de l'EPCI.

Quartier prioritaire Z0295

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 2 IRIS de la commune.

**IRIS numéro : 335220113
Thouars 1**

Source : Insee, recensement de la population 2010

TAUX D'ACTIVITE (personnes âgées de 15 à 64 ans)

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi. Remarque(s): Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution, depuis 1999, de la population active ayant un emploi peut être liée à ce changement. En outre, les militaires du contingent, tant que ce statut existait, constituaient, par convention, une catégorie à part de la population active.

Le taux d'activité est un indicateur à étudier plus précisément en fonction du contexte local. Lorsqu'il est faible, cela signifie qu'une partie de la population n'est pas présente sur le marché du travail (ces personnes n'ont pas d'emploi et n'en recherchent pas). Il faut donc interpréter cet indicateur avec prudence et le croiser avec la connaissance locale du terrain. Le taux d'activité peut refléter 2 types de situations différentes. Ce retrait du marché du travail peut être volontaire (par exemple : une personne en étude, au foyer de manière volontaire ou une personne à la retraite) ou subi (découragement dû à une longue période de chômage par exemple).

Lecture : Ce graphique permet de visualiser les taux d'activité des femmes et des hommes vivant dans les IRIS intersectant (à au moins 5%) un quartier prioritaire. La flèche de gauche indique le niveau du taux d'activité de la population vivant dans l'IRIS. A droite, le marqueur noir indique le niveau du taux d'activité de l'EPCI.

Quartier prioritaire Z0295

Ce quartier est en intersection (à au moins 5%) avec 2 IRIS de la commune.

IRIS numéro : 335220112
Thouars 2

TAUX DE CHOMAGE (personnes âgées de 15 à 64 ans)

Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée chômeur (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail. Remarque(s): La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi. Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT. Il est conseillé de raisonner en structure ou en positionnement relatif, aussi bien à une date donnée qu'en évolution.

Lecture : Ce graphique permet de visualiser les taux de chômage des femmes et des hommes vivant dans les IRIS intersectant un quartier prioritaire. La flèche au sein des segments indique le niveau du taux de chômage de la population vivant dans l'IRIS. Il faut noter également que la couleur du cadran central change en fonction du taux de chômage de l'IRIS. Le marqueur noir indique le niveau du taux de chômage de l'EPCI.

Données sources :

Plan Stratégique Local Talence-Thouars (Bordeaux Métropole) :

- 1 - Insee, RP 2009
- 2 - Diagnostic et axes stratégiques Atelier santé-ville Ville de Talence, Quartier de Thouars, décembre 2009
- 3 - Contribution du logement social à la rénovation urbaine, Arosha, 2009
- 4 - Contribution du logement social à la rénovation urbaine, Arosha, 2009
- 5 - Données 1999 du site sig.ville.gouv.fr
- 6 - Site www.operation-campus-bordeaux.fr

Diagnostic Territorial – Données sexuées IRIS (CGET)

Source : Insee, recensement de la population 2010

ANNEXES

ANNEXES

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

ATELIER SANTÉ-VILLE (PROJET LOCAL DE SANTE)

PLAN COMMUNAL DE PREVENTION DE LA VILLE DE TALENCE

CONVENTION D UTILISATION DE L 'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB)